

L'ÉCONOMIE

Bombardier bien placée pour un nouveau contrat du siècle

Grâce à un contrat de 22 millions \$, Bombardier est dans le peloton de tête pour renouveler la flotte du métro de New York, un nouveau « contrat du siècle ». **B-1**

LA RÉGION

La navigation maritime est très difficile

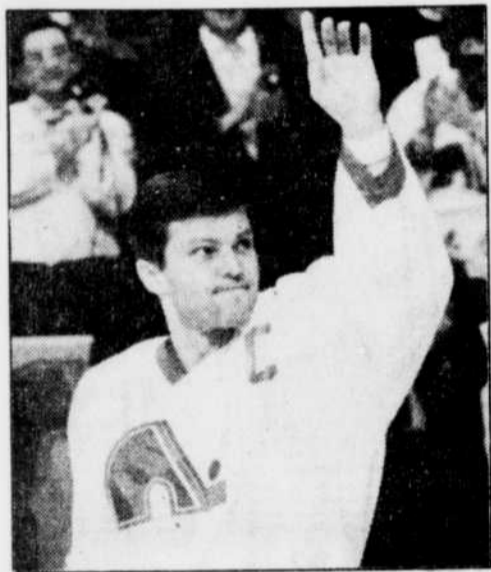
Certains des 12 navires en attente entre Montréal et les Grands Lacs, sur la voie maritime du St-Laurent, se sont empêtrés dans les glaces. **A-3**

LE QUÉBEC

Le Protecteur du citoyen face à des demandes qui doublent

Me Daniel Jacoby veut que le service qu'il dirige dispose de plus de moyens et d'un mandat prolongé, afin de répondre à une avalanche de requêtes des citoyens. **A-9**

LE SPORT



Peter Stastny

Rien ne surprend Peter dans le monde du hockey

Peter Stastny est prêt à laisser son titre de capitaine à Sakic mais ce ne sont pas les histoires lues dans les journaux qui vont l'amener à démissionner. **S-2**

LES ARTS

Bertrand confirme qu'il sera animateur à CJRP et TQS

Jean-François Bertrand dit adieu à la politique pour devenir animateur à CJRP et TQS en plus d'offrir ses services comme spécialiste en communications. **C-7**

L'ÉDITORIAL

Wilson « recule » sans perdre un sou

Avec la TPS à 7 %, c'est un petit 2 % de moins pour les consommateurs, mais une facture globalement identique pour les contribuables et des coupures de 700 millions \$ de la part du gouvernement. **A-14**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-3 à A-7 et B-7 à B-12
Le Québec	A-9 à A-13
Le Canada	C-14
Le Monde	B-13 à B-15
Alain Bouchard	A-5
Annonces classées	C-10 à C-14
Arts	C-7 à C-9
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-11
Consommation	Cahier C
Décès	C-15
Économie	Cahier B
Éditorial	A-14
Feuilleton	C-12
Les idées du jour	A-15
Mots croisés	C-13
Mot mystère	C-13
Où aller à Québec	C-8
Patron	C-14
Pierre Champagne	A-13

LA MÉTÉO

Nuageux avec éclaircies et chutes de neige dispersées. Maximum de près de -12. Minimum de près de -22. Demain: ensoleillé et froid avec passages nuageux. **S-16**

Un accident fait 2 morts dans le tunnel sous-fluvial d'Hydro



Des travailleurs de la société Torno Québec sortent de l'entrée du tunnel sous-fluvial d'Hydro-Québec le corps de l'une des deux victimes de l'accident survenu hier matin, à Lotbinière.

LOTBINIÈRE — Hier matin, vers 8 h 45, dans le corridor sous-fluvial de 1,5 kilomètre qu'un tunnelier creuse entre Lotbinière et Grondines, une locomotive s'emballa. Dans sa folle descente d'une pente légèrement supérieure à 12 degrés, elle happa mortellement un contremaître, M. Roger Massicotte, 60 ans, de Trois-Rivières. L'engin se renversa et puis enfonça brutalement une série de wagons stationnés. L'homme au commandement de la locomotive, M. Camille Arsenault, 52 ans, de Mascouche, perdra lui-aussi la vie dans cet épouvantable accident de travail qui survint à moins d'une semaine de Noël.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

Un autre travailleur, M. Bruno Dumont, 22 ans, de Saint-Romuald, a aussi été impliqué dans cette catastrophe dont les causes sont encore inexplicables. Il a toutefois été plus chanceux que ses deux camarades travaillant pour la société Torno Québec puisqu'il n'aurait subi que de légères blessures. Il fut rapidement conduit au Centre hospitalier de l'université Laval.

C'est le premier accident mortel à survenir dans ce tunnel qui permettra, en 1993, la traversée sous-fluviale de la ligne hydro-électrique de 450 kV à courant continu reliant les postes Radisson, Nicolet et Des Cantons.

Comme l'ont confirmé aux médias des travailleurs ainsi que des porte-parole d'Hydro-Québec, il y a eu par le passé des incidents sans gravité, mais jamais une telle tragédie sur ce chantier « à hauts risques », comme le décrit l'administrateur du projet Radisson-Nicolet-Des Cantons pour Hydro-Québec, M. Jacques Guertin.

En conférence de presse, hier après-midi, M. Guertin a relaté les événements tragiques

Suite A-2, Accident...

Autres textes en page B-1

Autre texte en page A-3

Le contribuable devra payer pour la baisse de la TPS à 7 %

OTTAWA — Le ministre des Finances, Michael Wilson, a finalement cédé aux pressions et réduit, comme prévu, le taux de sa taxe sur les produits et services (TPS) de 9 à 7 %. Personne n'y gagne vraiment cependant, tous étant mis à contribution pour éponger le manque à gagner gouvernemental découlant de sa décision.

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

Officiellement, M. Wilson a plié devant les inquiétudes manifestées d'une trop forte poussée inflationniste au moment de la mise en place de la nouvelle taxe. Plutôt que les 2,25 points additionnels d'inflation prévus dans le projet original, l'effet de l'implantation de la TPS n'ajoutera maintenant que 1,25 point au taux annuel.

Officiellement cependant, il est clair que la trop grande unanimité de l'opposition à la TPS a forcé le ministre à bouger, afin tout particulièrement de ne

pas endommager irrémédiablement la cote de popularité de son parti déjà sérieusement affectée. La grogne était d'ailleurs évidente au sein même des troupes conservatrices.

Michael Wilson avait pourtant dit à plusieurs reprises au cours des derniers mois qu'il serait inflexible. Hier, son discours était plus nuancé. « Je n'ai jamais cessé d'affirmer que le taux de la taxe pouvait être réduit, mais uniquement au prix de choix difficiles et en maintenant l'équilibre délicat réalisé dans la réforme de la taxe de vente. »

Le projet en soi n'est pas modifié, la TPS continuant à s'ap-

pliquer sur presque tout, à l'exception des produits d'épicerie et des maisons construites avant 1991. Le ministre a tout simplement réduit certains crédits, éliminé des bonifications et haussé les impôts afin de compenser pour la baisse annoncée hier.

En réduisant le taux, le gouvernement a dû trouver des moyens de récupérer 5,9 milliards \$, soit la différence entre les recettes nettes d'une taxe à 7 % plutôt qu'à 9 %.

C'est ainsi que les crédits aux contribuables et aux familles à faible revenu sont diminués de moitié. La ristourne lors de l'achat d'une maison neuve ou fortement rénovée est également réduite, maintenant toutefois la taxe réelle à 4,5 %. Le gouvernement économisera

Suite A-2, TPS...

Autres textes en page B-1

Le gouvernement roumain nie que plus de 2000 personnes aient été tuées

BUCAREST (d'après AFP-AP-NYTNS-PC) — Le gouvernement roumain a catégoriquement nié les rumeurs qui veulent que plus de 2000 personnes aient perdu la vie, suite à la répression des manifestations qui ont cours actuellement au pays.

En visite à Téhéran, le président Nicolas Ceaucescu a nié la gravité de la situation et a prétendu que « le calme régnait en Roumanie. »

L'agence de presse yougoslave Tanjug affirme que des rapports officiels parlent de 2000 victimes. D'autres dépêches en provenance de Hongrie et de Yougoslavie font état de plusieurs centaines de mort.

D'autres agences de presse d'Europe de l'Est mentionnent que la répression la plus sanglante se serait déroulée dans des usines de Timisoara, une ville de l'ouest du pays située à environ 800 kilomètres de Bucarest.

Des étudiants grecs rapportent avoir entendu des coups de feu à l'usine Elba, qui produit du matériel électrique. C'est l'AFP qui les a interrogés à leur arrivée en Yougoslavie, au poste-frontière de Vatin.

Ces étudiants évaluent à un millier le nombre de personnes tuées pendant le week-end à Timisoara, en se fondant sur des informations recueillies de plu-

sieurs sources roumaines sur place.

Les hôpitaux où sont rassemblés les morts et les blessés sont actuellement gardés par des blindés et des soldats en armes qui interdisent l'accès, ce qui rend difficile une estimation du nombre de victimes, ont-ils affirmé.

Par ailleurs, des avions civils roumains tournent au-dessus de la zone frontalière pour observer si des concentrations de troupes ont lieu du côté hongrois, a rapporté hier la télévision hongroise dans son journal du soir.

La télévision, citant des témoins oculaires, a affirmé d'autre part que, au moment où les tirs ont commencé à Timisoara, des civils se trouvaient aux côtés des soldats et ont forcé les militaires à faire usage de leurs fusils.

Ces mêmes témoins parlent de 20 000 manifestants à Timisoara et de « plusieurs centaines de morts ».

Les appels téléphoniques
Suite A-2, Roumanie...



Yvon Mailloux, un travailleur de La Malbaie.



Odile Héneault ex-travailleuse au Manoir et secrétaire du syndicat.

Le conflit du Manoir Pointe-au-Pic et la région veulent oublier

Le conflit du Manoir Richelieu est maintenant chose du passé. Du moins, on ne verra plus de lignes de piquetage, il n'y aura plus de manifestations ni de déchirements au grand jour. La majorité de la population de la région préfère tourner la page et oublier.

par DENIS GAUTHIER
collaboration spéciale

Sur la rue, les gens ont encore frais à l'esprit les tiraillements sociaux suscités par cette affaire. Mais ils sont réticents à en parler. Ils ne veulent plus en discuter.

« Je suis tanné de parler de ça », lance sèchement Jean-Paul Perron, un com-

mercant du centre-ville de La Malbaie. « Ça fait 4 ans que le sujet revient continuellement sur le tapis. On a eu amplement le temps de faire connaître nos opinions ». M. Perron résume l'opinion d'une majorité de ses concitoyens.

Dans la région, le conflit
Suite A-2, Oublier...



Première hausse des frais de scolarité depuis 20 ans

Frais actuels	540 \$
1er septembre 1990	890 \$
1er septembre 1991	1240 \$

Graphique, LE SOLEIL

Universités Une hausse de 700 \$ des frais scolaires d'ici 2 ans

Près de quatre ans après avoir tenté une première fois d'obtenir ce dégel, le ministre Claude Ryan a annoncé hier que les frais de scolarité dans les universités vont augmenter d'au moins 700 \$ d'ici deux ans. Les frais moyens atteindront donc 1240 \$ par an en 1991-92 après avoir été gelé à 540 \$ depuis 1969. De plus, les universités pourront imposer des frais supplémentaires jusqu'à un maximum de 10 %, ce qui porte à 1364 \$ le plafond réel autorisé pour 1991-92.

par ANDRÉ FORGUES
LE SOLEIL

La décision du gouvernement est ferme. Il ne s'agit pas d'entreprendre une consultation, a indiqué M. Ryan. La hausse se fera en deux tranches de 350 \$ chacune. Les frais de scolarité s'élèveront donc au moins à 890 \$ en 1990-91 ou à un plafond de 979 \$ si l'on tient compte de la marge additionnelle de 10 % qui est laissée à la discrétion des institutions.

De plus, après 1991-92, une méthode d'indexation automatique s'appliquera mais le ministre indique que les modalités de cette indexation restent à définir.

En comparaison, le Québec mis à part, Terre-Neuve est la province où les frais de scolarité sont présentement les plus bas au pays, soit 1280 \$. Les frais les plus élevés, 2414 \$, sont perçus en Colombie-Britannique.

Sans tenir compte de la marge de 10 %, la hausse des frais de scolarité produira des revenus supplémentaires qui atteindront 104 millions \$ en 1991-92. Cette même année, le gouvernement diminuera cependant ses subventions aux universités de 21 millions \$, soit 20 % du produit de la hausse des frais. Cet argent servira à compenser les coûts additionnels que Québec devra assumer pour ajuster le programme d'aide financière aux étudiants.

M. Ryan refuse cependant de voir dans cet arrangement comptable l'établissement d'une taxe par laquelle 20 % des frais payés par les étudiants serviront à financer une partie du régime des prêts et bourses.

Le ministre justifie la décision du gouvernement de dégelé les frais par la nécessité d'augmenter les ressources des universités. Or, dit-il, le gouvernement ne peut répondre à tous les besoins, étant donné sa situation financière.

En 1991-92, compte tenu des sommes retenues pour compen-

Suite A-2, Frais...

Autres textes en page A-10

Suites de la première page



Flavien Tremblay, un ex-travailleur du Manoir Richelieu.



Jean-Paul Perron, un commerçant de La Malbaie.

Oublier...

du Manoir ne retient guère l'attention depuis au moins une année. La plupart des gens se doutaient que ça allait finir ainsi. La page est tournée depuis plusieurs mois. Le conflit du Manoir n'est pas un sujet tabou, simplement quelque chose qu'on préfère oublier.

« Je pense que les patrons se cherchaient un truc pour débarquer les syndicats et ils l'ont trouvé. Le conflit a mal fini mais je m'en doutais. Pour moi, ce n'est rien de nouveau », dit Yvon Mailloux, un travailleur de La Malbaie.

Le maire de Pointe-au-Pic, M. Jean Lajoie, estime qu'il faut se tourner vers l'avenir. « On va essayer de trouver du travail à ces gens-là. À la municipalité, on a déjà embauché des ex-travailleurs et on va continuer à le faire dans la mesure du possible ». M. Lajoie trouve déplorable que des travailleurs qui ont cru à une cause se retrouvent maintenant devant des faits accomplis. « Je comprend un peu leur déception ».

Le magistrat affirme lui aussi que l'annonce faite par Gérald Larose en fin de semaine ne l'a guère surpris: « il a dit tout haut ce que plusieurs pensaient tout bas ». Le conflit a divisé la population. M. Lajoie en convient. « Mais ça revient tranquillement. Avec le temps, les plaies se cicatrisent ».

À l'Association touristique, le directeur général, M. Pierre Tremblay, préfère ne pas commenter la situation. « On a déjà fait connaître nos positions », précise-t-il. Quant à une liste noire concernant les ex-travailleurs, « c'est de la bouillie pour les chats », se contente-t-il de dire.

Ceux qui ont eu à vivre directement cette longue lutte en ressortent amers. Flavien Tremblay se définit comme un figurant du côté des ex-travailleurs parce qu'il n'a jamais voulu prendre des responsabilités au sein du syndicat. Il s'est quand même rendu jusqu'au bout. « J'ai vieilli dans cette affaire-là. Par moment, ça a été dur à vivre. J'ai perdu des amis qui ne me parlaient plus parce que j'étais du côté de la CSN », glisse-t-il.

L'homme a 50 ans. Il était barman. Au cours du conflit, il a réussi à travailler à droite et à gauche. Il trouve difficile de se trouver un emploi mais il n'impute pas ça nécessairement à sa condition d'ex-travailleur du Manoir. « J'ai 50 ans et je suis un homme. Dans les bars, on préfère les jolies jeunes filles », fait-il observer avec un sourire.

Flavien Tremblay avait donné son nom et il avait été engagé par la famille Malenfant. Aux premières heures du conflit, il a préféré les lignes de piquetage. « Je ne regrette rien », jure-t-il.

Odile Héneault est secrétaire du syndicat. C'est une mère de deux jeunes enfants, sûre d'elle et articulée. Avec elle pas de pleurs, mais un discours direct. « Je m'attendais à une telle fin mais de se le faire dire c'est une autre chose. C'est dur à entendre et encore plus dur à prendre à quelques jours des Fêtes ».

Mme Héneault a milité très activement durant tout le conflit. Elle était aux premières lignes. Elle se donne quelques mois pour s'en sortir et analyser le tout. « Moi je me suis battue, plus par principe que pour retrouver ma job », lance-t-elle sans ambages.

L'ex-travailleuse avoue garder une certaine rancœur contre les dirigeants de la région et l'Association touristique. « Ils ne nous ont jamais écoutés. Ils ont toujours vu Malenfant comme un sauveur, mais il n'a pas apporté grand chose dans Charlevoix. Les millions de dollars c'est bien beau mais ça ne compense pas pour toutes les peines que cela a causé ».

Le conflit du Manoir Richelieu, tout le monde dans Charlevoix veut l'oublier. Mais il s'agit d'un événement qui marquera l'histoire de la région et qui alimentera encore, qu'on le veuille ou non, bien des conversations pour bien des années à venir.

Accident...

du matin. Il n'a pu identifier la cause de l'embarquement de la locomotive qui transporte les hommes et le matériel sur les lieux de forage du tunnel qui, une fois terminée, traversera les 4,1 kilomètres séparant les deux rives du Saint-Laurent. Fausse manoeuvre? Mauvais état des freins? « L'enquête menée actuellement par la Commission de la santé et de la sécurité au travail déterminera la cause de l'accident », a indiqué M. Guertin. Quatre inspecteurs de la CSST étaient effectivement sur les lieux, hier, pour entendre les témoignages des travailleurs qui vont vu périr leurs confrères.

Le creusage du tunnel a immédiatement cessé après l'accident. Toutes les activités sur le chantier sont suspendues jusqu'à ce que la CSST ait terminé son investigation. Selon M. Guertin, la reprise des travaux pourrait se faire vers le 8 janvier.

TPS...

également par la diminution de l'effet inflationniste d'une TPS moins élevée, n'ayant pas à indexer de façon aussi importante certains crédits de même que divers programmes tels les prestations pour personnes âgées et les allocations familiales.

À ces rajustements s'ajoutent des mesures financières. Le gouvernement a déjà annoncé la semaine dernière des coupures de 700 millions \$ dans ses dépenses. Il ira chercher un autre 700 millions \$ chez les contribuables à moyen revenu en ne réduisant pas le taux d'imposition intermédiaire d'impôt de 26 à 25 % comme il l'avait annoncé dans la réforme originale.

Les gens à revenu élevé, soit les particuliers gagnant plus de 62 000 \$, verseront 200 millions \$ de plus dans les coffres fédéraux en ne voyant pas disparaître tel que prévu la surtaxe fédérale de 3 %, mais en voyant au contraire celle-ci augmenter à 5 %. La part supplémentaire d'impôt des grandes sociétés a aussi été fixée à 200 millions \$.

Les petites et moyennes entreprises n'ont pas été épargnées, perdant la possibilité d'obtenir 600 \$ par année en compensation des frais d'administration imposés par la TPS. En lieu et place, le gouvernement fédéral leur allouera un crédit ponctuel de 1000 \$, économisant de la sorte 600 millions \$. De plus, à compter d'hier, l'actuelle taxe fédérale de vente cesse de s'appliquer à l'équipement électronique de point de vente, facilitant ainsi un peu la vie aux petits commerçants désireux d'adapter leurs caisses enregistreuses à la TPS qui entrera en fonctions comme prévu le 1er janvier 1991.

Les prix des cigarettes, alcool et carburant ne baisseront pas avec la réduction du taux de la TPS, le gouvernement fédéral rajustant les taxes pour ne rien perdre.

Pas assez

Même s'il n'a pas caché qu'il préférerait la première version de son projet, le ministre Wilson a défendu son nouveau scénario en plaçant qu'il continuait à répondre aux objectifs fixés au départ. Les quelque 9 millions de Canadiens à revenu modeste continuent notamment d'être protégés selon lui. Le crédit d'impôt leur sera versé par chèque, quatre fois par année.

Il n'a toutefois pas convaincu ses opposants aux Communes. Le chef libéral John Turner et sa collègue néo-démocrate Audrey McLaughlin ont réclamé rien de moins que la disparition pure et simple de la TPS, et évidemment la démission du ministre des Finances.

M. Turner s'est dit tout particulièrement inquiet des hausses à venir de la TPS, le passé du ministre Wilson qui a haussé le niveau de la taxe fédérale de vente à quatre reprises en cinq ans, n'étant guère rassurant. De fait, M. Wilson n'a pas voulu garantir que le taux de la TPS demeurerait à 7 % d'ici la fin du mandat de son gouvernement, s'engageant plutôt à continuer à limiter les dépenses gouvernementales au maximum.

Frais...

ser les coûts d'ajustement du régime des prêts et bourses, les universités recevront 83 millions \$ de plus mais le ministre reconnaît que cela ne suffira pas pour régler entièrement le problème du sous-financement.

Cette année-là, les frais de scolarité imposés aux étudiants représenteront 15 % du coût de la formation qui leur sera donnée. Cette proportion n'était plus que de 6,6 % en 1986-87, selon les données fournies par M. Ryan. Ces chiffres s'appuient sur le postulat que l'imposition des frais de scolarité n'aura qu'un « effet minime » sur le nombre d'étudiants.

Invité à préciser ce qu'il entendait pas là, M. Ryan a soutenu qu'on s'attendait tout au plus à une diminution de quelques points de pourcentage qui ne serait ressentie, qu'à court terme, durant les premières années.

Enfin, le ministre a également déposé hier un projet de loi réformant

le régime d'aide financière aux étudiants. Ce projet reprend essentiellement les orientations annoncées en avril 1989 et fera l'objet d'une consultation en commission parlementaire au cours du mois de février. Il est prévisible, reconnaît M. Ryan, que plusieurs intervenants lors de cette consultation voudront en profiter pour discuter du dégel des frais de scolarité.

Roumanie...

vers la Roumanie ne sont pas acheminés et aucun journaliste n'a pu franchir les contrôles douaniers.

L'agence de presse soviétique Tass rapportait également hier soir que des soldats de l'armée roumaine patrouilleraient les rues de Bucarest.

Les ambassadeurs occidentaux accrédités en Roumanie ont été informés que les frontières sont interdites aux ressortissants de leurs pays et que seuls les diplomates sont autorisés à passer.

À Ottawa, le ministre des Affaires extérieures, Joe Clark, a dénoncé, hier, la répression des manifestations en Roumanie et a demandé des explications à l'ambassadeur roumain au pays.

« J'ai été profondément troublé par les rapports selon lesquels des manifestants de Timisoara aient été tirés par des miliciens et que plusieurs en soient morts ou blessés », a indiqué M. Clark dans un communiqué.

LA QUOTIDIENNE
tirage du 19 décembre

8-8-2
8-6-7-9

une belle tradition à Noël... un cadeau dans la boîte simons!



le pull coton côtelé 49.95

un pull en tricot de fines côtes pur coton, col montant à tricot chevrons, empiècements ruban et suède au devant. coloris d'épices. p.m.g.tg.



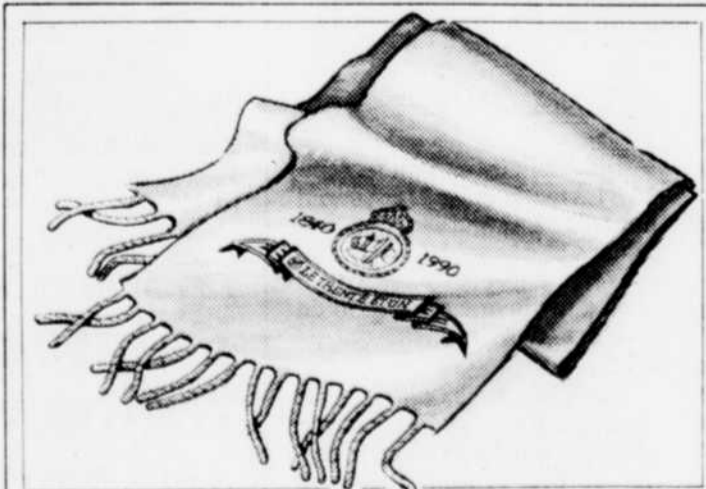
les bas à motifs 5.99

une collection complète de bas en fin tricot jacquard laine et nylon, motifs et couleurs faciles à agencer.



notre chemise clan vert 35.95

une chemise sport exclusive du 31... pur coton brossé, poche à ruban-écusson «clan vert», col boutonné, pli au dos, 6 couleurs au choix. p.m.g.tg.



le foulard écusson brodé 19.99

pure laine d'agneau, couleurs vives, de terre, fluo. un choix exclusif dans la boîte-cadeau simons!



notre pull-over polaire 49.95

une valeur exceptionnelle du 31, coupé spécialement pour nous, le pull-over en ouatiné polaire double face, gansé en contraste vif sur marine, violet, jade. m.g.tg.tg.



la maison

simons

VIEUX QUÉBEC

GALERIES DE LA CAPITALE

MAINTENANT OUVERT LE NOUVEAU SIMONS PLACE STE-FOY

Les taxes grimpent de 6,8 % à Charlesbourg

Les contribuables de Charlesbourg devront subir en 1990 une hausse de taxes de 6,8 % pour permettre à la ville de faire face à des dépenses totales de 57 437 252 \$, selon les dispositions du budget adopté hier par le conseil municipal.

par THIÉRIO DIALLO
LE SOLEIL

Par souci d'équité fiscale et en conformité avec la Loi des cités et villes, le maire Ralph Mercier a expliqué que l'évaluation des terrains et immeubles de Charlesbourg demeurerait valable et inchangée pour les trois prochaines années d'imposition.

L'adoption de ce nouveau rôle d'évaluation triennal se traduira par des variations allant de -10 % à 30 %, tout dépendant de la catégorie d'immeubles. C'est ainsi qu'un immeuble à un logement verra son évaluation augmenter de 11,6 %, mais, compte tenu de l'étalement sur trois ans de la taxe foncière, celle-ci ne s'appliquera pas dès la première année sur la hausse globale.

Pour illustrer ce système quelque peu complexe, M. Mercier a donné l'exemple d'une maison qui, en 1989, serait évaluée à 50 000 \$ et qui verrait son évaluation passer à 65 000 \$ en 1990. Aux termes de l'étalement, le propriétaire se verrait imposer une taxe sur la valeur de 55 000 \$ la première année, 60 000 \$ la deuxième année et 65 000 \$ la troisième année.

Le taux d'évaluation de l'ensemble des terrains et immeubles augmente, quant à lui, de 13,30 % en moyenne, avec des pointes de 30 % pour le secteur agricole.

L'ensemble de ces augmentations permettra des accroissements imposés d'environ 75 013 000 \$ en 1990, soit une hausse de 4,2 % par rapport à 1989. Le total des revenus tirés de la taxe foncière seront d'environ 33 millions \$, pour un rôle d'évaluation de quelque 1,86 milliard \$ taxé à 1,85 % (une hausse de 2,2 %).

Les revenus tarifés de source résidentielle passeront de 7,4 millions \$ à 8,5 millions \$, répartis comme suit : aqueduc logement à 101 \$ (hausse de 6 \$), aqueduc piscine à 25 \$ (hausse de 3 \$), égout à 81 \$ (hausse de 11 \$) et vidanges à 108 \$ (hausse de 16 \$).

Quant à la tarification d'affaires, elle demeure fixe à 11,9 %.

Comme prévu, le gros des dépenses au chapitre du plan triennal d'immobilisations va à l'ingénierie (40 millions \$) et aux travaux publics (8,4 millions \$).

Bernières: les cadres des Postes vont livrer les chèques

Le gouvernement fédéral a imprimé hier de nouveaux chèques de pension de vieillesse pour remplacer ceux qui ont été dérobés au cours du vol au bureau de poste de Bernières en fin de semaine et des cadres de la Société des postes les distribueront en main propre à compter de 9 h 30 ce matin.

par ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
LE SOLEIL

Le député de Lévis, Gabriel Fontaine, et la porte-parole de la Société des postes, Hélène Barnard, ont ainsi rassuré les personnes âgées de Bernières touchées par le vol. Plus de 125 chèques de pension de vieillesse étaient parmi le courrier dérobé, de même qu'au moins 60 chèques de la Régie des rentes du Québec.

En ce qui concerne les chèques du provincial, ils seront distribués de la même façon dès que le gouvernement aura fini de les faire imprimer.

Plusieurs bateaux encore coincés dans les glaces

La navigation se fait de peine et de misère

La circulation maritime fonctionnait de peine et de misère hier dans la voie maritime du Saint-Laurent. Certains des 12 navires en attente entre Montréal et les Grands Lacs se sont empêtrés dans les glaces. En l'absence de bouées lumineuses, la navigation de nuit reste interdite, sauf dans quelques secteurs, tandis que les convois circulent dans un sens ou dans l'autre pour éviter tout accident.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

À Sorel, les remorqueurs ont eut fort à faire pour sortir la barge *Canadian Ranger* de sa fâcheuse position dans les saes de Sorel. Près de Cornwall, des brise-glace américains étaient à l'oeuvre. La voie entre Montréal et le lac Ontario reste la plus vulnérable.

En fin de journée hier, seul le brise-glace *Pierre-Radisson* avait atteint Montréal. Le *Sir Wilfrid Laurier* quittait Québec ce matin vers Grondines, tandis

que le *J.E. Bernier* est arrivé hier soir aux écluses de Saint-Lambert, avec le *Tracy*. Quant à l'aéronef *Waban-Aki*, il sillonnait le lac Saint-Louis.

La flotte de la Garde côtière devrait permettre aux 16 navires encore dans le système hier d'en sortir d'ici vendredi. La majorité des navires se dirigent vers le golfe.

Selon M. Normand Dodier, porte-parole de la voie maritime, c'est Dame nature qui décidera de la date de fermeture de la voie maritime. Mais peu d'armateurs écoperont des amendes de 20 000 \$ par jour

prévues pour les retardataires, étant donné les conditions climatiques exceptionnelles et le récent conflit des marins canadiens.

Par ailleurs, il y avait 74 navires dans le port de Montréal hier, parmi lesquels 44 océaniques, en attente. Entre Québec et les Escoumins, huit navires étaient signalés.

La récupération ou la pose de bouées n'a pas encore débuté. La Garde côtière évaluera la situation aujourd'hui. Plusieurs craignent qu'à la longue, les bouées d'été à la dérive ne s'enroulent autour des câbles inter-centraux sous-fluviaux de Bell Canada, installés entre Québec et Lévis. Mais hier, la porte-parole de la compagnie, Danielle Audet, ne signalait aucun trouble de ce côté. « En cas de bris, nous descendrons simplement d'autres fils sous l'eau », dit-elle.



Noël sera dur pour les marins du Des Groseilliers, partis le coeur gros en mission sur le Saguenay.

Les marins n'ont pas le coeur à l'ouvrage

Les marins qui se sont embarqués hier après-midi sur le brise-glace *Des Groseilliers*, pour un périple de cinq jours dans les glaces du Saguenay, n'avaient pas le coeur à l'ouvrage.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

« On n'a pas l'intention de donner du 100 % mais selon le salaire qu'on reçoit », lance André Roy, un marin de 13 ans d'expérience. Les 250 syndiqués de la Garde côtière de la région de Québec, marins, graisseurs, opérateurs de machinerie, cuisiniers, sont rentrés au travail samedi. La loi C-49 a mis fin à leur grève d'un mois.

« Ici, c'est la folie furieuse. C'est le bordel, y faut se dépêcher, ça me tente pas de travailler mais j'suis obligé », dit Jocelyn, les bras chargés de gros sacs de vivres.

Sur le navire, l'équipage s'agit entre les caisses. « Ils contiennent notre augmentation de salaire... », blague son collègue. La seule consolation de M. Roy, c'est d'entendre un de ses gestionnaires lui avouer hier matin qu'il comprenait la situation.

Roméo Oigny, lui, ne souhaite à personne de gagner 292 \$ net par semaine pour des mois d'éloignement. Il envie presque les chômeurs qui touchent 320 \$ par semaine. « Pour faire quelques sous de plus, faut

que t'ailes l'exiler quatre mois dans le Nord. C'est pas pour rien qu'on s'est battu si longtemps », souligne le marin, à trois ans de sa retraite.

Un marin a même glissé en douceur au photographe du SOLEIL que l'équipage de 55 personnes pourrait passer Noël « au sec », sans même une petite bière.

En fait, il n'y avait que le commandant du brise-glace, Gérard Guesneau, qui souriait à bord. « On a une bonne entente, ça va bien. Il faut dire qu'on a eu plusieurs réunions », expliquait-il calmement hier.

Ce sont d'ailleurs ces séries de rencontres qui ont retardé les départs des six brise-glace hier, alors qu'ils étaient sollicités à partir des écluses jus qu'aux Escoumins. Ainsi, le *Des Groseilliers* devait arriver à La Baie à 3 h la nuit dernière. Six navires sont en attente pour entrer ou sortir de la rivière Saguenay.

Exceptionnellement, le navire naviguera la nuit. « On va être prudent, la glace est épaisse et il n'y a pas de bouées », dit le commandant. Après avoir complété sa mission, le brise-glace sera relevé par un navire de l'Est.



Le brise-glace Norman McLeod Rogers, escorté de remorqueurs, fut en activité toute la journée près des ponts, notamment franchis par 12 navires en enfilade.

Deux morts dans le tunnel Lotbinière-Grondines

Les «hommes des cavernes» disent oeuvrer sous pression

LOTBINIÈRE — Ce n'est que vers 14 h, au moment où la camionnette de la morgue venait chercher les corps de MM. Roger Massicotte et Camille Arsenault, les deux victimes de l'accident de travail survenu hier, dans le tunnel Lotbinière-Grondines, que les représentants des médias ont pu s'approcher des lieux de l'accident sans pour autant avoir accès au souterrain.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

En faisant le pied de grue à la guérite en compagnie des scribes, des travailleurs ainsi qu'un représentant syndical de la FTQ, qui a d'ailleurs dû élever le ton pour qu'on lui donne l'autorisation de pénétrer sur le chantier, n'ont pu s'empêcher de parler des conditions dans lesquelles travaillent les 80 «hommes des cavernes» répartis dans les équipes de jour et de nuit.

Ils sont en devoir 12 heures par jour et six jours par semaine au fond d'un tunnel étroit, humide et sale pour faire, comme ils le disent si bien, «la grosse piastre». «Evidemment,

si les gars sont plus fatigués, les risques d'accidents sont encore plus grands », explique M. Michael Johnston, de la FTQ.

Selon un travailleur, M. Ovide Doucet, la situation est encore pire ces derniers temps puisqu'il faut rattraper le temps perdu. «Dire qu'on nous pousse dans le dos n'est pas trop fort », convient M. Doucet, en expliquant que les échanges avec l'employeur, Torno Québec, portant sur la sécurité dans le tunnel se font de plus en plus rares.

Du côté d'Hydro-Québec, l'administrateur du projet Radisson, Nicolet, Des Cantons, M. Jacques Guertin, a reconnu que les travaux accusaient un retard de deux semaines. Il a cependant réfuté toutes les ru-

meurs voulant que l'on ait sacrifié la sécurité des travailleurs pour accélérer le rythme des travaux qui, selon le calendrier initial, devaient se terminer à la fin du mois de mars prochain.

«Absolument rien dans nos discussions hebdomadaires avec l'entrepreneur Torno Québec ne pouvait laisser présager une carence en ce qui concerne la santé et la sécurité des travailleurs », explique M. Guertin, en précisant que la CSST s'est toujours intéressée aux travaux exécutés sous le fleuve.

Quant à savoir si Torno Québec a réellement rompu le dialogue avec ses travailleurs, M. Guertin avoue que seule la compagnie peut répondre à cette question.

L'administrateur du projet ajoute que le creusage du tunnel entre Lotbinière et Grondines n'était pas une course contre la montre. «Torno Québec ne touchera pas un bonus si elle termine les travaux avant mars 1990».



Le représentant de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Michael Johnston, à droite, a été obligé d'élever le ton pour pouvoir mettre les pieds sur le chantier.

Hydro maintient ses plans

L'accident tragique qui a stoppé la construction du tunnel sous le fleuve ne remet pas en question le devancement des travaux pour ériger des barrages, rapporte un haut dirigeant d'Hydro-Québec.

par MICHEL CORBEIL
LE SOLEIL

Le plan de développement d'Hydro prévoit investir 1,1 milliard \$ en 1990 pour construire des équipements de production. En 1991, ce total devrait approcher les 1,4 milliard \$, soit près du double de ce qui est consenti, cette année.


Selon le vice-président à la planification des équipements,

M. André Mercier, l'accélération des projets, annoncée à plusieurs reprises en cours d'année par Hydro, consiste à comprimer les délais. Mais la société d'État y parvient en ajoutant le personnel nécessaire, non pas en accélérant la cadence des employés.

Le vice-président a souligné que l'événement qui a coûté la vie à deux personnes ne peut être relié au devancement de travaux.

VENTE

2^e RÉDUCTION



**CREATION
SUZANNE INC**

869, SAINT-JEAN, QUÉBEC TÉL.: 529-9757

STATIONNEMENT GRATUIT VOISIN DU MAGASIN

En emplois directs et indirects et en achat de marchandises

Québec perdrait 150 millions \$ l'an si MIL-Davie fermait

Si jamais le chantier maritime MIL-Davie de Lévis-Lauzon devait fermer ses portes, l'économie de la région de Québec absorberait du même coup un dur choc. On enregistrerait ainsi des pertes évaluées à environ 150 millions \$ annuellement provenant des emplois directs et indirects, et de l'achat de marchandises.

par RÉJEAN LACOMBE
LE SOLEIL

À la lumière de différentes données fournies par les dirigeants de MIL-Davie, il ressort que les 2000 travailleurs touchent annuellement 80 millions \$ au chapitre des salaires. À cette somme, on ajoute un montant de 20 millions \$ qui proviendrait des salaires payés aux quelque 10 000 travailleurs qui profitent indirectement de la présence de ce chantier maritime.

De plus MIL-Davie a mis en application depuis fort longtemps une politique « d'achat chez nous ». C'est ainsi qu'annuellement le chantier de la rive sud de Québec verse pas moins de 40

millions \$ à différentes entreprises de la région de Québec.

En outre, bon an mal an, « la Davie » comme on l'appelle familièrement effectue des investissements importants au sein de l'entreprise. Au cours des deux dernières années 40 millions \$ ont été ainsi investis au chantier.

En dents de scie
C'est ainsi qu'après un quasi-silence de deux ans, le chantier de MIL-Davie refait surface d'une façon pour le moins brutale. Le plus important et le plus vieux chantier maritime au Canada qui a déjà eu à son emploi 3000 travailleurs est maintenant menacé de fermer ses portes.

Mais, les hauts et les bas enregistrés par le chantier Davie au

cours des dernières années ne sont pas un fait unique. Tout au cours de ses 160 ans d'existence, le développement de cette industrie s'est faite en dents de scie.

Aujourd'hui ce fleuron de l'industrie maritime au Québec est à la croisée des chemins si l'on se fie aux propos tenus par le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Gerald Tremblay. Si MIL-Davie n'inscrit pas à son carnet de commandes de nouveaux contrats qui doivent être réalisés après 1992, il deviendra alors qu'un souvenir.

Situation financière
En fait, MIL-Davie pourrait difficilement tenir le coup à cause de sa situation financière pour le moins précaire. Au cours des dernières années, le chantier de Lauzon a enregistré continuellement des pertes financières catastrophiques et ses ventes ont décliné à un rythme effarant.

En 1982, la Davie enregistrerait

des pertes nettes de 397 000 \$ alors que ses ventes atteignaient plus de 195 millions \$. L'année suivante, la situation financière accusa un coup dur. Les pertes nettes de l'entreprise dépassèrent 1 million \$ alors que les ventes chutèrent à 84 millions \$.

L'année 1984 ne laissait guère d'espoir. Les ventes atteignèrent 83,5 millions \$. Pendant cette même période, les pertes nettes de l'entreprise frisèrent les 2 millions \$.

Mais, c'est à partir de 1985 que la situation financière de Davie commence à frôler le drame. Pour

la première fois, les pertes nettes s'établirent à 24,6 millions \$. Pendant ce temps, les ventes se chiffèrent à 75,6 millions \$.

L'année 1986 ne laisse pas sa place également. Des pertes financières de 21 millions \$ ont été enregistrées alors que les ventes chutèrent d'une façon dramatique à 22,4 millions \$.

En 1987, les dégâts ont été passablement limités. Avec un chiffre d'affaires de 50,4 millions \$, les dirigeants de Davie ont réussi à limiter les pertes 2,6 millions \$. En vertu du plan de redressement présenté il y a deux ans par le président de MIL, M. Robert Tes-

sier, on prévoyait que le chiffre d'affaires allait atteindre 119,8 millions \$ et que pour la première fois depuis plusieurs années des profits de 2,3 millions \$ seraient réalisés.

Toutefois, les prévisions établies pour l'année 1989 risquent fort bien d'être révisées à la baisse. Les dirigeants de MIL prévoient réaliser un chiffre d'affaires de 164,9 millions \$ et des profits de l'ordre de 11,3 millions \$. Au cours de la dernière année, la construction du super-traversier Clara et Joey-Smallwood s'est soldée par un déficit de 15 millions \$.

Le syndicat n'entend pas lésiner pour garder le chantier ouvert

Pendant que les dirigeants de MIL-Davie préféraient garder un silence précautionneux autour d'une hypothétique fermeture du chantier maritime de Lévis-Lauzon, le milieu syndical naviguait pour sa part entre la prudence et l'optimisme tandis que le député conservateur de Lévis, M. Gabriel Fontaine, rejetait le blâme sur les dirigeants du groupe MIL-Davie.

par RÉJEAN LACOMBE
LE SOLEIL

Entre-temps, le Syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon (CSN) n'entend pas lésiner sur les moyens pour garder ouvert le chantier maritime après 1992. Le président du syndicat, M. Robert Monette, a indiqué, hier, qu'il entendait donner suite aux propositions avancées il y a quelques semaines par le président de la CSN, M. Gerald Larose.

Ce dernier avait confié au SOLEIL que le mouvement syndical songeait à mettre sur pied une vaste campagne politique auprès du gouvernement fédéral dans le but d'amener ce dernier à accorder différents contrats au groupe MIL.

Pendant ce temps, M. Monette souligne que des démarches ont été entreprises au cours des derniers jours dans le but d'obtenir une rencontre avec les dirigeants de la Société générale de financement (SGF) à qui appartient le groupe MIL et avec le président de MIL, M. Robert Tessier. « On espère, dit-il, que cette rencontre aura lieu au cours des prochains jours. »

Par ailleurs, M. Monette fait preuve de prudence lorsqu'il est question de fermeture du chantier Davie. « Il faut faire attention, dit-il. Le gouvernement a investi de grosses sommes d'argent pour

créer une ville (Schefferville) et cela ne l'a pas empêché de la fermer. »

Le chef syndical se réfère également aux menaces de fermeture qui pesaient sur le chantier Vickers de Montréal, il y a 25 ans. « Personne croyait à cela, ajoute-t-il. Mais, le 31 décembre, ça va fermer. Il ne faut pas prendre de chance. »

Pour sa part le vice-président du Syndicat des employés de bureau (CSD) qui regroupe 200 personnes, M. Philippe Simon, fait preuve d'un plus grand optimisme. « Il existe, dit-il, des contrats potentiels qui viendront après 1992. On n'est pas pessimiste. »

M. Simon croit que le chantier MIL-Davie est présentement le seul chantier maritime canadien capable de relever les nouveaux défis. « Mis à part les déficits, analyse-t-il, on améliore constamment la productivité. Tout le monde augmente sa capacité de travailler. Collectivement, on se sent à la fine pointe de la technologie. On est un des chantiers maritimes les plus performants au ni-

veau canadien et on voit mal comment le gouvernement le fermerait. »

Un blâme de Fontaine
Pour sa part, le député conservateur de Lévis n'hésite pas à blâmer les dirigeants du groupe MIL à qui il reproche leur manque de leadership sur le plan administratif. « En 1987, explique-t-il, le gouvernement fédéral leur a confié la gérance d'un montant de 800 millions \$. C'est à eux maintenant de rendre des comptes. »

Tout en décortiquant cette somme de 800 millions \$, M. Fontaine met en lumière le montant de 94 millions \$ qu'Ottawa a versé en subventions, une autre somme de 40 millions \$ qui est devenue une garantie de prêt, un contrat de 130 millions \$ pour la construction du super-traversier, un deuxième contrat de 136 millions \$ pour la modernisation de destroyers et finalement un troisième contrat de 400 millions \$ pour la construction de frégates.

« Actuellement, constate-t-il, on semble reprocher au fédéral son absence dans ce dossier. C'est faux ! C'est la haute direction de MIL qui est à blâmer. En juin dernier, j'ai reçu le président Robert Tessier. Il ne nous a jamais parlé de déficit. Il nous a parlé de l'après-92. C'est clair qu'on s'en sortira pas en venant quêter à tous les deux ans. »

MAGASIN LATULIPPE

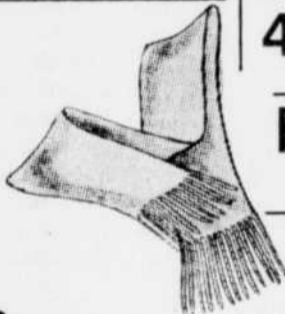
(Ouvert tous les soirs jusqu'à Noël, sauf samedi soir)



MANTEAUX LONGS DOUBLÉS
(GENRE TRENCH)
Famous Leather
CROY DON
119⁰⁰
À
175⁰⁰



CHEMISES SPORT
Woolrich - Dyella
Clyrella - Forsyth
41⁹⁵ à 85⁰⁰
grand choix



FOULARDS
5⁹⁵ À 9⁹⁵

CHANDAILS DE LAINE
CHOIX DE MODÈLES
46⁹⁵
À
159⁰⁰



PANTALONS SPORT et TOILETTE
32⁹⁵
À
65⁹⁵



CASQUETTES
6⁹⁵ À 28⁹⁵



GANTS
23⁹⁵
À
29⁹⁵



GRAND CHOIX DE MANTEAUX COURTS
CHAUDEMENT DOUBLÉS
CHOIX DE COULEURS ET DE MODÈLES
89⁹⁵ À 329⁹⁵



CHAUSSETTES
3⁵⁰ À 6⁹⁵

CAOUTCHOUC
(claque basse)
"ACTON"
17⁹⁵



SOULIERS SPORT
ou
TOILETTE CLARKS BROWN
HUSH PUPPIES JARMAN



SOUS-VÊTEMENTS "SLIP"
CALVIN KLEIN
JOCKEY
LÉO CHEVALIER
4²⁵ À 9⁹⁵

COUVRE-CHAUSSURE RECOUVERTE DE NYLON "ACTON"
19⁹⁵



FLORSHEIN
41⁹⁵
À
199⁹⁵



TOUJOURS AUX PLUS BAS PRIX!

637, RUE ST-VALLIER OUEST, QUÉBEC - 529-0024

Stationnement facile et gratuit

POUR BIEN CONSTRUIRE ET RÉNOVER...
Le cahier "HABITAT" du SAMEDI... un outil indispensable pour simplifier vos courbes de rénovation.

LE SOLEIL
ABONNEMENT: 647-3333
Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362
Heures d'affaires: Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30
Samedi et Dimanche: 8h00 à 12h00

MD

SEARS

Honeywell

MD: Appellation autorisée au Canada par Sears Canada Inc.

Vous pouvez maintenant bénéficier d'un système d'alarme adapté à vos besoins et vous procurant une protection accrue vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

- Aucun acompte requis sur approbation du service du crédit de Sears
- Vous pouvez utiliser votre carte de crédit Sears

*Vendu, fourni et installé par un entrepreneur qualifié, licencié.

Pour un devis sans frais à domicile, composez le:

648-0925

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

Trois ans de pénitencier pour le voleur abattu

Un voleur atteint de deux coups de feu par sa victime de 82 ans, en octobre à Fossambault, a été condamné à trois ans de pénitencier hier.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

En compagnie d'un complice, Denis Vaillancourt, âgé de 31 ans, s'était rendu au domicile de l'octogénaire et de son fils afin d'y commettre un vol. Atteint de deux coups de feu, il a ensuite désarmé le vieil homme puis l'a ligoté.

D'après son avocat, Me Serge Goulet, l'inculpé se plaint toujours d'un certain handicap au coude gauche. Quant au complice, que Vaillancourt a toujours refusé d'identifier, il se trouve encore au large.

Fraude

D'autre part, le dernier membre d'un trio de fraudeurs a connu

sa sentence hier. Le juge André Bilodeau a en effet condamné Leo Beliveau, âgé de 55 ans, à quatre ans de pénitencier après qu'il eut plaidé coupable aux accusations.

Le trio en question utilisait l'identité de personnes décédées dans les années 1920 pour réclamer le versement de chèques de sécurité de la vieillesse et de supplément du revenu. La fraude totale des trois hommes aux dépens du gouvernement fédéral s'élevait à 315 000 \$.

L'avocat du prévenu, Me Jean Asselin, a fait valoir que Beliveau a déjà purgé deux mois de déten-

tion préventive et qu'il a collaboré avec les enquêteurs, ce qui a évité la tenue d'un long et fastidieux procès. En conséquence, l'avocat réclamait une peine d'environ 32 mois.

La part de Beliveau dans la fraude s'élevait à 76 000 \$ mais il n'en aurait touché que 20 000 \$. Il avait écopé d'une autre sentence de cinq ans en 1968, pour fraude encore. Quant aux complices de l'individu de Montréal, Jean Goulet, de Québec, et Florian Dubois, de Montréal, ils se sont vu infliger des peines respectives de quatre et trois ans.



Alain BOUCHARD

Bagdad Garage (un an après)

Comment il m'a dit ça, déjà, le monsieur garagiste ?

Ah oui ! « Je peux pas, moi, m'engager de beaux petits étudiants et de belles petites étudiantes pour le soir et la fin de semaine ! Comprenez-vous ça ? Mes employés à moi, ils doivent vivre en plein bois... »

Et des employés qui acceptent de vivre en plein bois, surtout l'hiver quand il ne fait jamais bien en haut de -15 Celsius, c'est souvent du monde un peu mal pris, qui, bon... j'sais qu'il ne faut pas dire ces choses-là trop fort et trop souvent parce que c'est pas joli et pas gentil... du monde un peu mal pris, disais-je, qui n'a pas toujours exactement le comportement et la performance souhaités. A moins d'être grassement payé, bien sûr : ce qui n'est pas précisément le cas des travailleurs de Bagdad Garage.

Savez-vous combien il en a passé, des employés, Yvon Vallée, au cours de la l'année qui finira bientôt ? Dix-huit.

Dix-huit employés en un an, dans un garage où il en faut environ cinq ou six à la fois. Pas cinq ou six en même temps, mais cinq ou six par semaine, compte tenu des shifts de nuit et de la longueur des semaines. Dans le désert du parc, c'est sept jours sur sept, et il n'y a pas de samedi et de dimanche ; il n'y a que des lundis et des mardis.

Bagdad Garage, vous vous rappelez ? L'hiver dernier, Parc des Laurentides, alias Reserve faunique des Laurentides... Le garage de L'Etape, qu'il s'appelle vraiment. Je l'avais rebaptisé Bagdad Garage, à cause du fameux film et de tout ce qu'on retrouve de commun aux deux.

Yvon Vallée aurait bien voulu être la grosse femme. En tout cas une partie de la grosse femme. Parce qu'il est quand même le boss, tandis qu'elle était une passante. Mais enfin, il aurait voulu mettre dans la halte du désespoir un peu de l'esprit que la grosse femme finit par installer dans Bagdad Café, pour que les clients, qui sont en fait des victimes, y entrent et en ressortent moins désemparés, moins déprimés.

C'est un peu pour ça qu'il a négocié un peu serré avec Petro-Canada — SOLEIL de lundi, page A-3 —, juste avant les Fêtes, à propos du renouvellement de sa concession. Pour mettre un peu de sensibilité et de sympathie dans l'huile et... dans le remorquage, tiens. Si je voulais faire un mauvais jeu de mots, et dont cette fois je serais quand même content, je dirais : pour qu'il y ait un peu moins d'eau dans le gaz. Youpi !

Le miracle ? Il n'est pas encore sûr de l'avoir trouvé. Mais pour le moment, la situation est qu'il a vieilli son personnel. Il a changé de sorte, quoi. Parce que... parce que... ça non plus, ce n'est pas beau et pas gentil à dire, surtout dans le temps des Fêtes... parce qu'il a eu certaines petites difficultés avec l'honnêteté. Vous savez, dans un garage comme celui-là, beaucoup de monde joue dans le cash, et quand beaucoup de monde joue dans le cash, ça prend du monde un peu pas mal à cheval sur les scrupules, mettons, pour que le cash balance correct au moins deux fois sur trois.

« Un gros vouloir »

Et il y a son nouveau mécanicien, aussi, dont il faut absolument que je vous parle un brin. Ou plutôt non. Je vais laisser le boss vous en parler lui-même : « Un gars un peu handicapé mais qui a un gros vouloir. Avant, il démontait des chars et des moteurs dans les cours de scrap. Et ça, je pense que c'est mieux que l'école ».

Yvon Vallée avait d'autant plus le goût de jouer du coude que, cette année, l'hiver, qui ne commence pourtant que demain, nous est rentré dedans depuis déjà un gros mois ; ce qui veut dire que le monsieur garagiste dort dans le pignon du garage depuis un bon bout de temps. Et qu'il y a déjà pas mal de chars en accordéon dans son enclos de ferraille.

Pas encore un seul accident mortel, cependant. Il ne s'en souhaite évidemment pas non plus. Et pense qu'effectivement la go des Fêtes devrait être infiniment moins infernale, cette année, du fait que Noël et le jour de l'An tombent un lundi.

« Ce qui veut dire une journée de plus que l'an passé pour traverser le parc, explique-t-il. Ce qui fait une bourrée moins condensée... et ce qui fait aussi que le monde va moins conduire en fou ».

Yvon Vallée a fini par arracher quelque chose à Petro-Canada, dans les dernières négociations, en faveur de Bagdad Garage. Assez pour continuer au moins encore un an.

Et/mais ça m'étonne toujours de voir qu'il a dû arracher quelque chose, de voir de voir que Petro-Canada met toujours autant de temps et de mal à comprendre que son garage du parc n'est pas un garage comme les autres, qu'il est une espèce d'unité d'urgence, de halte de désespoir, comme je le disais plus haut ; et qu'il pourrait devenir une formidable vitrine publicitaire pour ses garages de ville, imaginez, si les clients forcés de Bagdad Garage en ressortaient contents. On ne lui demande même pas de faire la charité : on lui demande de faire des affaires !

A moins qu'on doive absolument lui servir le grand message. J'sais pas, moi, genre : boycottage de tous les autres Petro-Canada du monde par les usagers du parc, tiens...

C'est beaucoup de monde, vous verriez !

Proxénétisme

La tenancière d'une maison de débauche, Louise Plourde, âgée de 35 ans, a été condamnée hier à 600 \$ d'amende pour proxénétisme. Au moment de son arrestation, son agence fonctionnait depuis quatre mois. Sous les titres « Mélissa propose » et « Josée et Catou », ses activités étaient annoncées dans un journal de Québec. Dix policiers de Québec avaient procédé au démantèlement de l'agence.

Cinq ans et demi de pénitencier

L'auteur d'une prise d'otages dans un garage du quartier Limoilou, Claude Langlois, âgé de 29 ans, a été condamné à cinq ans et demi de pénitencier après avoir plaidé coupable aux accusations qui pesaient contre lui. Un vendredi d'octobre, l'inculpé s'était barricadé avec deux otages, pendant plus de huit heures, dans un commerce de voitures d'occasion. En plus de sa sentence, le tribunal lui a interdit de posséder des armes à feu durant une période de dix ans.

Tentative de meurtre

Après avoir plaidé coupable à l'accusation de tentative de meurtre sur son ex-épouse, Michel Deslauriers, âgé de 45 ans, a été condamné à cinq ans de pénitencier. Le mois dernier, l'individu a poignardé la femme, dans le stationnement d'un hôtel de Sainte-Foy.

Mort de deux chambreuses dans un incendie La Beauceronne est accusée d'homicides involontaires

Diane Landry, cette Beauceronne de 36 ans soupçonnée d'avoir mis le feu à l'hôtel du Boulevard de Saint-Georges-Ouest le 9 décembre dernier, devra répondre à deux chefs d'accusations d'homicide involontaire, à la suite de la mort de deux chambreuses.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

L'accusée, qui comparait hier au palais de justice de Saint-Joseph de Beauce, avait d'abord été accusée d'avoir volontairement mis le feu à l'établissement à l'aide d'un accélérateur.

Le sinistre a entraîné la mort de Nicole Bégin, 33 ans, et de Mariette Poulin, 20 ans, toutes deux restées prisonnières dans leurs chambres du deuxième étage. L'incendie a fait un quart de mil-

lions de dommages.

Hier, Mme Landry a renoncé à son enquête sur cautionnement et a choisi un procès avec juge et jury. Elle reste détenue jusqu'au 5 janvier, date de son enquête préliminaire.

Saisie de stupéfiants

BAIE-COMEAU — Une perquisition dans un domicile de Foresville en fin de semaine a conduit à la découverte de 55 g de hashish et de 64 g de coke, une marchandise évaluée à plus de 20 000 \$. Daniel Desbiens, âgé de 39 ans, a comparu hier à la suite de cette saisie. Il a été accusé de possession de drogue dans le but d'en faire le trafic. Trois autres arrestations devraient suivre dans ce dossier.

VITAMINES Shaklee
Aimée et Roland Gauvin (Québec)
527-1955

CHAUD PRATIQUE CONFORTABLE
Manteau
de duvet pour dame
80% duvet - 20% plume
Super spécial
159,95\$

TISSUS:
Exterieur: 65% polyester, 35% coton
Intérieur: 100% nylon
Remplissage: 80% duvet, 20% plume

ASSORTIMENT DE MODELES COULEURS VARIÉES. TAILLES: 8 A 14 ANS

La où on vous en offre toujours plus!

G.H. ECHÈNE & FILS INC.

- 4800 BOUL. STE-ANNE MONTEBENOYCIÈRE PRES DES CHUTES
- GALERIES DE LA CAPITALE (PRES DE LA BAIE - 2^e ÉTAGE)
- PLACE DES 4 BOURGEOIS ANGLE DUPLESSIS/R. QUATRE BOURGEOIS STE FOY
- CENTRE D'ACHATS CANARDIER Québec
- PLACE LAURIER MAIL 500 OUEST 2^e NIVEAU PRES DE LA BAIE
- PLACE FLEUR DE LYS PRES DE LAURA SECORIO

Soldes

50%

Jusqu'à 50% de rabais sur nos bottes, souliers et sacs à main

JEAN-PAUL FORTIN

- PLACE DE LA CITE
- PLACE QUÉBEC
- PLACE LAURIER
- GALERIES DE LA CAPITALE

VENTE AVANT NOËL sur tous les habits de neige

40% sur une sélection d'habits de neige et tous les gaiters

20% et tous les habits sur une sélection d'habits de neige

30% sur une sélection d'habits de neige et tous les habits de neige CHAMONIX

Nous sommes ouverts tous les soirs jusqu'à 21 heures.

clément

CARTE VERTE 002764

Place Ste-Foy, Place Fleur de Lys, Galeries de la Capitale, Lévis, Sherbrooke, Trois-Rivières, Montréal, Chicoutimi, Drummondville

En Bref

Prise d'otage

PORT-CARTIER — Un détenu de 36 ans du pénitencier de Portcartier a tenu les gardiens en haleine durant 45 minutes hier matin. Armé d'un couteau de fabrication artisanale, il a pris en otage un professeur qui travaillait à l'intérieur de l'établissement de détention. Les gardiens ont réussi à maîtriser l'individu et à libérer son otage, un homme de 29 ans sans qu'il y ait d'effusion de sang. On ignore pour l'instant les revendications de l'individu qui devrait comparaître dans les jours à venir.

Alcool au volant

QUÉBEC — La Sûreté du Québec a procédé durant les trois dernières fins de semaine à 72 opérations « Alert ». Ce petit appareil sert à détecter les conducteurs en état d'ébriété sans toutefois déterminer le taux d'alcool dans le sang. Au total, 2254 conducteurs ont été interceptés et les policiers ont fait subir le test Alert à 289 personnes. De ce nombre, 44 conducteurs ont été conduits au poste pour être soumis à l'ivressomètre.

Opération Clic et Alert

CHARLESBOURG — Demain, la police de Charlesbourg portera une attention particulière aux automobilistes non munis de ceintures de sécurité en état de faculté affaiblies lors de ses patrouilles préventives. Cette opération vient compléter le travail des bénévoles de l'Opération Nez-Rouge durant les célébrations des Fêtes.

Les 570 000 \$ du Noël du Bonheur iront à 6000 démunis

C'est plus de 6000 personnes résidant dans 85 foyers, centres d'accueil et hôpitaux de la région de Québec et de la Beauce-Appalaches qui se partageront les 570 225 \$ recueillis au radio-téléthon « Le Noël du Bonheur » qui s'est tenu dimanche.

par JEAN MARTEL
LE SOLEIL

Au cours d'une rencontre avec LE SOLEIL, l'abbé Jean-Marie Brochu, celui-là même qui a lancé « Le Noël du Bonheur », était visiblement heureux du résultat obtenu à ce 26e radio-téléthon. Une somme qui dépasse les 508 200 \$ récoltés en 1988.

M. Brochu rappelle que c'est en 1964 qu'il a lancé son premier appel sur les ondes de la radio. C'était alors pour les malades de l'hôpital Saint-Augustin. Il travaillait

me fournit l'idée d'un sujet à développer: chacun doit briser la glace de son égoïsme.»

M. Brochu raconte que c'est en visitant les malades de l'hôpital Saint-Augustin que lui est venue l'inspiration d'apporter quelques instants de bonheur aux patients. La première année, il a recueilli 400 \$ qu'il a remis au comité des bénévoles.

Critères

Pour recevoir une part des dons recueillis au « Noël du Bonheur », il faut respecter certains critères. Le premier est l'existence d'un comité de bénévoles dans l'institution qui en fait la demande. C'est ce comité qui reçoit l'argent, qui l'administre et qui doit présenter toutes les pièces justificatives (factures, coupons de

caisse...».

Le comité s'engage à signaler les anniversaires de naissance des bénéficiaires et la fête de Noël et à organiser toutes les semaines des activités: bingo, bricolage, sorties...

M. Brochu évalue que « Le Noël du Bonheur » verse environ 50 \$ par bénéficiaire des 85 foyers, centres d'accueil et hôpitaux.

Des appels

M. Brochu, qui a déjà été curé de la paroisse Saint-Charles Garnier, à Sillery, consacre une bonne partie de son temps aux messages qu'il diffuse sur les ondes de CJRP. Il lui arrive d'aider des confrères prêtres sur la rive sud, et pendant la saison estivale il fait du ministère dominical

à la petite paroisse Saint-Vincent, à Stoneham.

Son travail à CJRP lui amène beaucoup d'appels téléphoniques. Certains auditeurs veulent lui parler de leurs problèmes, d'autres lui demandent de le rencontrer. Il en est enfin qui lui offrent de presider les funérailles d'un parent. Il refuse habituellement par considération pour les curés des paroisses.

« Depuis tant d'années que je fais de la radio, rien ne m'étonne maintenant, dit-il. J'ai tellement entendu de choses que je ne suis surpris de rien ».

Une fois réglé tout l'aspect financier du dernier radio-téléthon, l'abbé Brochu se préparera à organiser le 27e « Noël du Bonheur ».



L'abbé Jean-Marie BROCHU

«on donne la claque»

pour liquider tous les

MEUBLES ET ÉLECTROMÉNAGERS DE NOTRE

CENTRE DES SOLDES

430, av.
St-Sacrement, Québec

FERMETURE
le samedi
30 déc.

salon

sofas, causeuses,
fauteuils, unités murales

Bas prix coupés
moins

50%

salle à manger

mobiliers
Bas prix coupés
moins

50%

caissons de lit

Bas prix coupés
moins

60%

tables de dînette

Bas prix coupés
moins

80%

tables de salon

Bas prix coupés
moins

80%

fours micro- ondes

Bas prix coupés
moins

50%

cuisinières réfrigérateurs etc.

Bas prix coupés
moins

30%

lampes cadres, décorations, etc.

Bas prix coupés
moins

70%

Nos bas prix coupés n'affectent en rien la garantie du manufacturier.

681-4124

PAYEZ ET EMPORTEZ

DécoMeuble

CENTRE DES SOLDES, 430, avenue Saint-Sacrement, Québec.

CONDITIONS: tous les articles de notre Centre des soldes sont offerts en quantité limitée. Le choix est donc décroissant en fonction de la demande.

En **B**ref

■ **Budget de Québec**

QUÉBEC — Le budget de la ville de Québec sera déposé devant le conseil municipal le jeudi 4 janvier, au cours d'une assemblée qui se tiendra à 19 h, à l'Institut canadien, 42, rue Saint-Stanislas. Il sera remis à tous les conseillers, y compris ceux de l'opposition, à 9 h. À 14 h, une séance d'information sera organisée à l'intention de tous les directeurs de service ainsi que des représentants des employés. De leur côté les journalistes en prendront connaissance également à 14 h. Il sera adopté en première lecture à une séance du conseil, le lundi 8 janvier, à 19 h et il sera finalement approuvé le 15 janvier. Entre-temps, le 11 janvier, en comité plénier, le document sera expliqué aux conseillers dans les moindres détails.

■ **Le Palais Montcalm en complémentarité**

QUÉBEC — Le maire Jean-Paul L'Allier tient à rencontrer les partenaires des principales salles de spectacles avant de donner suite immédiatement à l'entente signée par la ville de Québec et le gouvernement avant les élections, pour la restauration du Palais Montcalm. Il n'est pas question d'investir 12 millions \$ dans le Palais Montcalm, si on met en danger l'avenir des salles concurrentes. Aussi, tient-il à consulter les autres partenaires pour que cette salle d'une grande valeur devienne complémentaire et qu'elle puisse dépasser le rôle strictement de diffusion, pour s'orienter aussi dans le domaine de la création.

■ **Centre municipal des congrès**

QUÉBEC — Le rapport sur l'agrandissement du Centre municipal des congrès n'a pas encore été soumis au comité exécutif de la ville de Québec. Le document fait actuellement l'objet d'une première lecture par les membres de l'exécutif, mais il sera discuté au début de 1990.

■ **Comité de vérification**

QUÉBEC — Fidèle à son engagement d'associer les conseillers de l'opposition à divers comités, le Rassemblement populaire de Québec a entériné la nomination du chef de l'opposition, M. André Forgues, au travail du comité de vérification, au même titre que ses propres représentants, soit MM. Pierre Mainguy et Richard Dugas. M. Forgues faisait déjà partie du comité depuis huit ans... avant les élections. M. L'Allier a rappelé que ce comité était fort important puisqu'il avait pour tâches de recommander l'embauche des vérificateurs externes, d'étudier la situation financière et de faire les recommandations au conseil.

■ **Patro de Charlesbourg**

CHARLESBOURG — L'inscription par téléphone au programme de formation du Patro de Charlesbourg se fera du 8 au 12 janvier et les cours commenceront la semaine suivante. Le programme d'hiver 90 comprend des sessions de 30 heures de relation d'aide, de personnalité et foi, de groupe de croissance du couple, de groupe de croissance personnelle et une session pour les 16-18 ans. Pour toute information, contacter Liliane Bertrand (627-4455), Patricia Conabree (624-8096) ou le Patro (626-0161).

Enquête sur les accusations de conflits d'intérêts à Québec
Selon le juge Cossette, des indépendants
devront former la commission d'éthique

Le juge en chef de la cour municipale croit qu'une commission responsable de l'application d'un code de déontologie pour les élus municipaux doit être formée de personnes étrangères au conseil pour assurer une plus grande impartialité et une meilleure indépendance.

par MARCEL COLLARD
 LE SOLEIL

C'est l'une des recommandations contenues dans le rapport de Me Laurent Cossette, mandaté par le conseil, en octobre 1987, pour faire enquête sur les accusations de conflit d'intérêts portées par le Rassemblement populaire, formant alors l'opposition, contre l'ex-conseiller Theo Genest, du Progrès civique et de proposer des balises pour empêcher que les élus se trouvent dans des situa-

tions difficiles.

Dans un premier temps, le juge Cossette en était venu à la conclusion que M. Genest ne s'était pas trouvé en conflit d'intérêts en participant, comme conseiller, à la prise de décisions mettant en cause des personnes avec lesquelles il avait des relations d'affaires.

Dans l'exécution de la deuxième partie du mandat, Me Cossette avait tenu des audiences publiques, mais seul le Rassemblement populaire s'était présenté pour soumettre des propositions.

Dans ses conclusions, le juge recommande de faire preuve de prudence et de tenir compte des Chartes des droits et libertés de la personne pour déterminer jusqu'où on peut aller dans l'arbre généalogique de l'élu et dans quelle mesure le conseil municipal veut restreindre les rapports avec les professionnels ou les relations d'affaires. Il précise aussi qu'il appartiendra au conseil de déterminer si un tel code aura un caractère coercitif ou tout simplement volontaire.

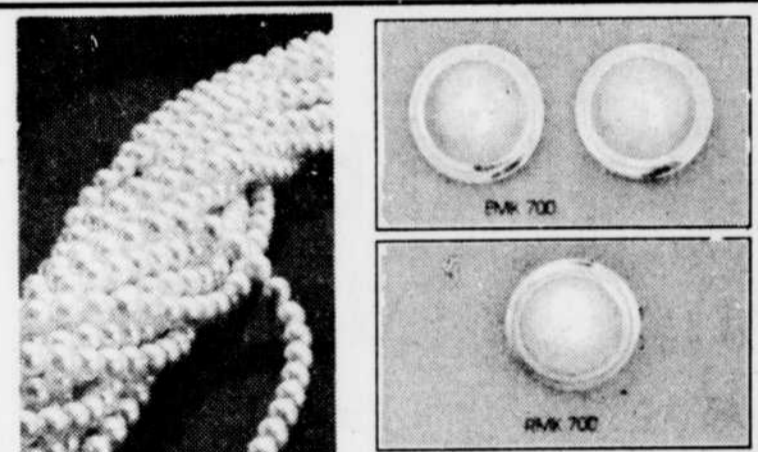
Par ailleurs, M. Cossette croit qu'une commission d'éthique, comme l'a proposée le RP, pourrait agir à titre consultatif sur des faits particuliers, avec un certain pouvoir d'enquête, mais qu'elle

devrait être formée de personnes ne faisant pas partie du conseil.

Le maire Jean-Paul L'Allier trouve que le rapport fournit des données intéressantes. Il promet de soumettre d'ici deux mois un code de déontologie qui s'étendra aux personnes nommées par le conseil pour siéger au sein de diverses commissions reliées au processus décisionnel et à l'attribution de ressources publiques.

Stationnement gratuit

Depuis cette semaine, les gens qui assisteront aux assemblées du conseil municipal de Québec auront droit à un stationnement gratuit. Par ailleurs, les autres qui se rendent à l'hôtel de ville à bord des autobus de la CTCUQ se verront remettre deux billets.



Les perles "Mabé"
 merveilles de la nature...

Boucles d'oreilles 14 K Détail 395 \$
Spécial **235 \$**

Bagues 14 K Détail 325 \$
Spécial **195 \$**

WRS AVARD
 BIJOUTIER-JOAILLIER

2461, chemin St-Louis - 653-3115
 Réalisation • Restauration • Réparation dans nos ateliers

NOTRE GRANDE
VENTE
 AVANT INVENTAIRE
 PRÉSENTEMENT
 EN COURS

RABAIS ALLANT JUSQU'À
60%

sur marchandise domestique en magasin seulement

Le plus beau choix de

- Vaisselle
- Verrerie
- Coutellerie
- Cadeaux

Ouvert de 9 h à 17 h du lundi au vendredi.

Renaud & cie

82, rue Saint-Paul
 692-0144

Norman

La grande Vente
 que vous attendiez tous:
Dernière chance,
premier rendu,
premier choix!
Des rabais
fulgurants!
Une occasion
à ne pas manquer.
Des rabais jusqu'à 70%.
Manteaux, bijoux,
dessous, foulards,
tout, tout, tout.
Chapeaux, pelisses,
tailleurs, pantalons,
tout, tout, tout.
Jupes, blouses,
chandails, vêtements
et accessoires de ski
tout, tout, tout.
 etc., etc., etc.

VENTE

DE LA

FIN

DE SAISON
 JUSQU'À

70%

Norman

P lace Laurier 650-0611

P lace Fleur de Lys 529-8722

G aleries Chagnon 835-0292

M ail Centre-Ville 529-0911

Santé!



Un toast à la modération



L'ASSOCIATION DES BRASSEURS DU QUÉBEC

L

La p
est t
répo
s'est

par G

LE SO

En r
port
tecte
coby
22 %
ses s
soit
dente
tère
de la
des r
113 %
publi
de la
trava

« C
nelle
quen
notre
ment
by. L
père
retro
tion
ganis
ment
burea

Po
Me J
une
plém
teur
les s
un p
nes.
pose
perso

Po
des o
de l'
ont d
dont
CSS

Grog

Er

Me J

Le Protecteur du citoyen doute de suffire aux recours qui doublent

La progression des plaintes au bureau du Protecteur du citoyen est telle que l'organisme commence à s'inquiéter de sa capacité de répondre efficacement aux demandes des citoyens qui s'estiment lésés par l'appareil bureaucratique gouvernemental.

par GILLES BOVIN
LE SOLEIL

En rendant public hier son rapport annuel pour 1988-89, le Protecteur du citoyen, Me Daniel Jacoby, note une augmentation de 22 % des demandes adressées à ses services pour l'année 1988-89, soit le double de l'année précédente. Trois organismes et ministère s'accaparent une large part de la hausse générale : la Régie des rentes du Québec (hausse de 113 %), le ministère de la Sécurité publique (72 %) et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (66 %).

« Cette croissance exceptionnelle amène cependant une conséquence pénible pour les citoyens : notre capacité à intervenir rapidement diminue », conclut Me Jacoby. Le Protecteur du citoyen espère que son organisme ne se retrouvera pas ainsi dans la situation de certains ministères et organismes dont il dénonce justement la lenteur et la lourdeur bureaucratique.

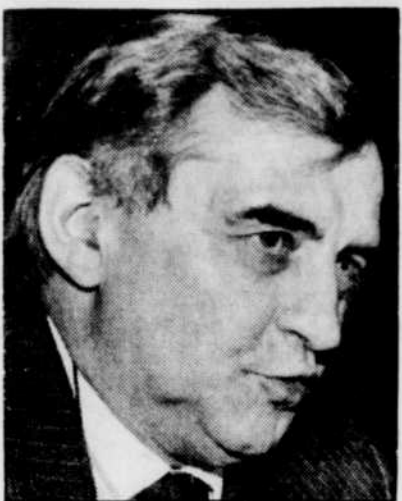
Pour faire face à la demande, Me Jacoby estime qu'il lui faudrait une quinzaine d'enquêteurs supplémentaires. Le bureau du Protecteur du citoyen compte déjà sur les services de 45 enquêteurs sur un personnel global de 84 personnes. Son équivalent ontarien dispose d'un personnel de 125 personnes.

Pour 1988-89, 21 970 demandes ont été acheminées au bureau de l'ombudsman québécois. Elles ont débouché sur 6925 enquêtes, dont près du quart ont touché la CSST.

Grogne grandissante

En conférence de presse hier, Me Jacoby soutenait que les gens

« sont de moins en moins satisfaits des services publics ». Il attribue cette grogne populaire contre l'appareil d'Etat à trois facteurs principaux. D'abord les restrictions budgétaires qui ont eu, à son avis, un impact sur la qualité des services.



Me Daniel Jacoby craint que l'organisme qu'il dirige devienne aussi lourd que certains ministères qu'il dénonce.

Dans 30 % des cas, les plaintes qui lui sont adressées, souligne Me Jacoby, ont été jugées fondées. Le Protecteur du citoyen considère d'ailleurs que « les ministères et organismes sont les premiers responsables des injustices qu'ils causent aux citoyens ».

Me Jacoby suggère d'ailleurs aux administrations publiques de se soucier un peu plus du service à la clientèle, d'autant plus « qu'elles sont des monopoles pour une clientèle captive ». Peu de ministères et d'organismes connaissent le nombre réel de plaintes qui leur sont adressées « et, encore moins, savent comment ces plaintes sont réglées ».

soutient Me Jacoby qui leur suggère de se doter de bureaux de plaintes « crédibles et efficaces ».

Il souligne à cet égard le geste posé par le ministère du Revenu qui a créé un tel bureau des plaintes. Il rappelle cependant que ceux-ci ne « remplacent, ni n'excluent, le recours au Protecteur du citoyen. »

Secteurs non couverts

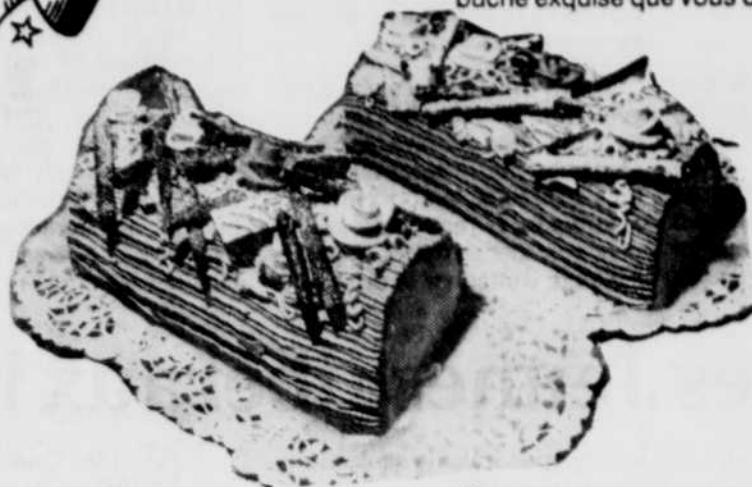
Et c'est sans compter que de larges pans des services parapublics échappent encore à la compétence du Protecteur du citoyen. Me Jacoby revient à la charge encore cette année pour demander une extension de son mandat.

À cause des limites de son mandat, le Protecteur du citoyen a en effet dû refuser de donner suite à près de 2000 plaintes émanant du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau scolaire et des municipalités. Le mandat du Protecteur étant limité aux ministères et organismes du gouvernement dont les employés sont fonctionnaires, « le recours à nos services continue d'être un faux espoir pour bon nombre de citoyens », souligne Me Jacoby.

Ce dernier ne manque pas non plus de décrocher quelques flèches aux grands bureaucrates « qui s'assoient sur les règles administratives qu'ils ont eux-mêmes adoptées » et pour qui il ne « semble pas y avoir de vérité en dehors de ces règles ».

Magie de Noël

précieuses traditions
Pour les plaisirs du palais, nous avons la
bûche exquisite que vous désirez...



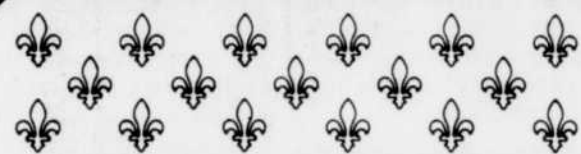
- la Truffée
- la Moka-café
- la Chocolatée
- la Fleur-des-Neiges
- la Mousse-aux-framboises

Aussi, succulentes
pâtisseries,
friandises et
chocolats

Maitre pâtissier
Glaces • Chocolat • Sorbets

Charlemagne

1191, rue Cartier
Québec
522-7290



ASSEMBLÉE NATIONALE

AVIS DE CONSULTATION GÉNÉRALE

Les heures d'affaires des établissements commerciaux

La Commission de l'économie et du travail est chargée de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques à compter du 13 février 1990 sur les modifications à apporter à la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux et, à cette fin, d'examiner :

- la révision des exceptions prévues par la loi actuelle;
- le réaménagement des heures d'ouverture en semaine pour tous les établissements commerciaux;
- l'augmentation du nombre maximum d'employés présents en tout temps dans le secteur de l'alimentation pour ouvrir hors des heures régulières;
- l'ouverture le dimanche des établissements commerciaux du secteur de l'alimentation;
- la possibilité de transférer au niveau local le pouvoir décisionnel de l'ouverture le dimanche du secteur de l'alimentation;
- les mécanismes et les modalités d'application de la loi, entre autres, l'augmentation des amendes pour les contrevenants.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion en regard de ce mandat peut soumettre un mémoire à la Commission de l'économie et du travail.

Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 26 janvier 1990 en 25 exemplaires de format 8 1/2 pouces sur 11 pouces (21,5 cm sur 28 cm) et être accompagné d'autant d'exemplaires d'un bref résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Veillez adresser les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements à :

M. Jean Bédard
Secrétaire de la Commission de
l'économie et du travail
Secrétariat des commissions
Hôtel du Parlement
Bureau 3.28
Québec (Québec)
G1A 1A3

Tél. : (418) 643-2722
Télex : 051-2216
Bélinographe : (418) 643-0248

Avis publié par le Secrétariat des commissions



Metaxa. Réveillez le Zorba qui dort en vous.



Contestation massive prévue pour le début de 1990

Les étudiants rejettent toute hausse des frais de scolarité

Les étudiants du Québec rejettent en bloc la hausse des frais de scolarité annoncée hier par le ministre Claude Ryan. Ce rejet risque de déboucher, après les Fêtes, sur une contestation généralisée.

par LISE LACHANCE
LE SOLEIL

L'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec (ANEEQ) est sur un pied d'alerte et convoque une réunion nationale des associations étudiantes, début février, afin d'adopter un plan d'action. « Tout sera mis en oeuvre pour que de larges débats

se tiennent dans les cégeps et universités dès la rentrée scolaire, après les Fêtes », affirme l'organisme.

À son avis, les recteurs d'universités ont raison de s'inquiéter de possibles débrayages. « Les étudiants ne resteront pas les bras croisés et le gouvernement n'aura pas les yeux assez grands pour voir tout ce qui va se passer s'il tente d'attaquer le droit à l'é-

ducation », lance la porte-parole Josette Côté.

L'ANEEQ n'hésite pas à parler de « riposte d'envergure » si le gouvernement essaie d'aller de l'avant avec son projet, qui porterait les frais de scolarité de 540 \$ par année (niveau où ils sont gelés depuis 20 ans) à 890 \$ en septembre prochain et à 1240 \$ en septembre 1991. Soit une hausse de 350 \$ par an. Elle met également Claude Ryan au défi de tenir un véritable débat public. « L'amélioration du régime des prêts et bourses ne peut pas éliminer les effets négatifs d'une

hausse des frais de scolarité », affirme-t-elle. « Près du tiers des abandons scolaires sont dus à des problèmes financiers. »

À l'université Laval, les étudiants déplorent ce qu'ils qualifient de « très grosse augmentation ». Mais ce qui leur fait particulièrement peur, a déclaré au SOLEIL le vice-président de la Confédération des associations d'étudiants/tes (CADEUL), Daniel Moisan, « c'est le fameux 10 % que les universités pourront imposer à compter de 1992-93 ».

Précisons que, à partir de sep-



Le ministre de l'Éducation Claude Ryan a révélé, hier, que les frais de scolarité universitaires passeront de 540 \$ à 1210 \$ en trois ans.

sur un meilleur financement des universités », déclare le président de la CREPUQ et recteur de l'université Concordia, Patrick Kenniff. En fait, le dégel injectera dans les coffres des établissements universitaires 41 millions \$ en 1990-1991 et 83 \$ en 1991-1992.

Le recteur de Laval, Michel Gervais, se réjouit particulièrement du fait que, parallèlement à la hausse des droits de scolarité, le ministre prévoit améliorer les prêts-bourses en consacrant 20 % de l'augmentation des premiers à la bonification des seconds.

M. Gervais croit que la nouvelle politique n'aura aucun impact significatif sur le nombre des étudiants. Lorsque les autres provinces ont augmenté les frais de scolarité, les abandons ont été très peu nombreux, a-t-il souligné au SOLEIL. Or, a-t-il ajouté, en dépit du relèvement, c'est au Québec que le coût des études universitaires est le plus bas au pays — et même en Amérique du Nord. Lui-même s'attendait à une majoration de cet ordre.

Le recteur estime que la décision de Claude Ryan est « raisonnable, courageuse, et découle d'une logique implacable ». Craint-il qu'à moyen terme le ministre invoque ces nouveaux fonds versés aux universités pour sabrer dans ses propres subventions ? « Le ministre pourrait être tenté de le faire, mais il doit résister à la tentation car ce serait un désastre. Il aurait tout le monde contre lui », a répondu M. Gervais.

Même les Jeunes libéraux blâment Ryan

Décrié par l'opposition péquiste, le dégel des frais de scolarité proposé par le ministre Claude Ryan ne trouve pas grâce non plus auprès des Jeunes libéraux eux-mêmes. Ceux-ci ont déjà empêché le ministre d'augmenter ces frais en 1986. Ils estiment cette fois que l'annonce faite hier ne correspond pas au discours électoral de leur parti.

par ANDRÉ FORGUES
LE SOLEIL

Dans un communiqué, le nouveau président de la Commission jeunesse libérale, M. Michel Bissonnette, déplore que le ministre n'ait annoncé « aucune mesure pour favoriser une participation accrue de l'entreprise privée au financement de nos institutions de haut savoir ».

De surcroît, ajoute-t-il, « le gouvernement n'injecte aucun

nouvel argent pour équilibrer les budgets des universités québécoises ».

Rappelant que le conseil général du PLQ a adopté en octobre 1988 une proposition spécifiant que toute hausse des frais de scolarité doit servir à améliorer la qualité de l'enseignement universitaire, M. Bissonnette souligne qu'une partie de la hausse annoncée hier servira plutôt à financer une partie du régime des prêts et bourses.

Enfin, si les étudiants doivent être sollicités davantage, les jeunes libéraux réclament en contrepartie la remise en cause « de l'autonomie de gestion » des universités.

Des études faiblardes

Pour sa part, le porte-parole de l'Opposition, M. François Gendron, soutient que la proposition de M. Ryan « risque d'avoir des effets dommageables sur la scolarisation de la population québécoise et qu'elle ne constitue pas une solution équilibrée au sous-financement des universités ».

Le gouvernement a choisi de « taxer les étudiants », dit M. Gendron. « Ce n'est pas de la tarte qu'on nous annonce, c'est

une augmentation de 130 % sur deux ans. »

Le député souligne que, malgré le gel depuis 20 ans des frais de scolarité, le nombre de diplômés octroyés est proportionnellement moins élevé au Québec qu'en Ontario. Et il souligne que cela est plus marqué encore si l'on ne considère que les Québécois francophones.

M. Gendron s'inquiète de l'impact qu'aurait le dégel sur l'accessibilité et la fréquentation des universités. Le ministre Ryan, qui prévoit un effet minime, s'appuierait sur « des études faiblardes auxquelles on ne peut pas se fier », soutient le porte-parole péquiste selon qui l'État doit « mettre l'argent là où il y a des priorités ».

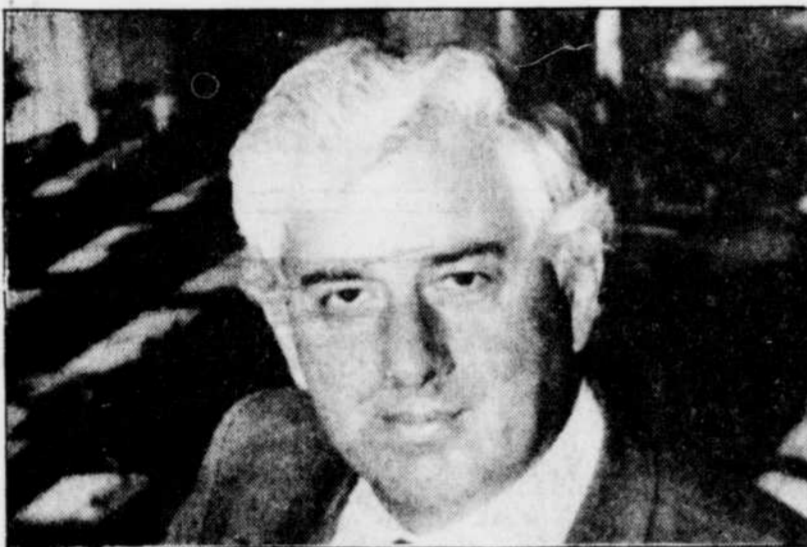
tembre 1992, les droits de scolarité de 1240 \$ seront indexés annuellement. En outre, chaque université pourra décider de fixer des frais supplémentaires jusqu'à concurrence de 10 %.

Les recteurs

De leur côté, les recteurs et principaux des universités du Québec se disent très satisfaits. « Il s'agit là d'une décision qui était devenue inévitable pour as-

Location d'un immeuble à construire à Rivière-du-Loup

Bourdon accuse la SIQ d'avoir favorisé des militants libéraux



La firme concernée n'a pu obtenir le permis de construction de l'administration municipale de Rivière-du-Loup, soutient Michel Bourdon.

La Société immobilière du Québec (SIQ) aurait favorisé des « militants libéraux » en octroyant un bail de location pour un immeuble à construire à Rivière-du-Loup pour abriter les employés du ministère de l'Énergie et des Ressources, a soutenu hier le député péquiste Michel Bourdon.

par GILLES BOVIN
LE SOLEIL

La soumission n'aurait pas dû être acceptée le 20 novembre dernier, soutient M. Bourdon, parce que la firme en question, Gestion Thériault, Jourdain et April n'a pu obtenir un permis de construction de la municipalité. Elle devrait donc être écartée au profit du second soumissionnaire, soutient M. Bourdon.

Il prétend que la SIQ tarde à le

faire parce que deux des trois gestionnaires de la firme sont des enseignants de cégeps et « militants libéraux ». M. Jourdain était notamment organisateur de la campagne électorale du ministre délégué aux Forêts, Albert Côté, en 1985.

Une accusation qu'a immédiatement rejetée à l'Assemblée nationale le ministre des Approvisionnements et Services, M.

Robert Dutil. « Il n'est pas dans nos règles d'écartier des soumissionnaires parce qu'ils sont enseignants de cégeps ou militants libéraux », a-t-il rétorqué.

M. Dutil a précisé que l'offre de Gestion TJA avait été acceptée parce que son prix était de 25 % moins élevé que celui du plus proche soumissionnaire. Gestion TJA offrait de louer ses locaux - pour un bail de cinq ans - pour une somme de 619 000 \$ par rapport à 774 000 \$ pour la deuxième plus basse soumission.

Les promoteurs en question se sont vu refuser un permis de construire l'immeuble en question

par la municipalité de Rivière-du-Loup, vendredi dernier. Le directeur des services techniques de la municipalité, M. Jean-Yves Bourgoïn, a indiqué au SOLEIL hier que le permis a été refusé parce que l'on voulait construire « sur une rue qui n'existe pas ».

La ville aurait dû investir une somme de l'ordre de 2 millions \$ pour y installer les services municipaux, une opération qui nécessiterait des délais de 12 à 15 mois, de préciser M. Bourgoïn. Les promoteurs se proposaient d'investir entre 600 000 \$ et 700 000 \$ pour la construction de l'immeuble. Le local devait être disponible le 1er

L'AMIE DE TOUS LES MOMENTS.

MPV 2 ROUES MOTRICES, à partir de **18 440 \$** transport et prép. en sus

mazda MPV 4x4
GARDER VOTRE MAZDA EN FORME, C'EST NOTRE AFFAIRE.

Chatel
AUTOMOBILES LTÉE
1350, BOUVIER, QUÉBEC 628-6336

5/100

Département des pièces ouvert jusqu'à 21 h du lundi au vendredi

"POUR LE CONFORT ET LA SÉCURITÉ"

UN SERVICE DE PRESTIGE AU COEUR DE QUÉBEC

"POUR LE VOISINAGE ACCUEILLANT" LES MILLE ET UN SERVICES DE L'AVENUE CARTIER

"POUR L'ACTIVITÉ CULTURELLE" LE GRAND THÉÂTRE, À DEUX PAS

"POUR LE GRAND AIR" LES PLAINES À VOTRE PORTÉE

SERVICES INCLUS

- Poêle et réfrigérateur
- Surveillance 24 heures
- Infirmière en poste 24 heures
- Service de gérontologie
- Entretien ménager hebdomadaire
- Buanderie (service gratuit)
- Salons communautaires
- Casiers de rangement
- Salle à manger

Services religieux
Garage intérieur
Interphone vidéo
Bain tourbillon, sauna
Clinique médicale
Banque, dépanneur
Jardin intérieur paysage
Conciergerie résident
Etc.

LE SAINT-PATRICK

STUDIO 2½ - 3½ - 4½ POUR PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES AUTONOMES

INFORMATION POUR LOCATION: 522-6444 130, GRANDE-ALLÉE EST, QUÉBEC

PAIN, VIANDE, CHARCUTERIE, CHOCOLAT, PATISSERIE, PIZZA, POISSON, FR



C'est

BON, BON, BON

Aussi ouvertes le DIMANCHE

angle Henri-Bourassa / 80ième Rue, Charlesbourg

OGOURT, EPICES, RESTAURANTS, CEREALES, FROMAGE, PATES ALIMENTAI

En dépit du retour au travail de la majorité des syndiqués

La cour estime qu'il y a toujours grève à la Scierie Leduc

Le Tribunal du travail a conclu hier, qu'une grève était toujours en cours chez Daishowa inc., division Scierie Leduc, et que l'employeur avait donc enfreint les dispositions anti-briseurs de grève du code du travail en reprenant à son emploi 45 des 77 syndiqués, le 5 mai dernier.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Le Syndicat démocratique des salariés de la scierie Leduc (CSD) a déclenché une grève légale le 16 juin 1988. Daishowa inc. soutenait toutefois devant le juge Paul Yergeau qu'il n'y avait plus de grève à son établissement de Saint-Émile le 5 mai 1989, puisque la majorité des travailleurs avaient repris le

travail. Pendant ce temps, les autres syndiqués continuaient de faire du piquetage en face de la scierie.

Dans sa décision de 56 pages, le juge Yergeau souligne qu'un « employeur ne peut certes pas embaucher ses salariés en grève et espérer que, dès que plus de 50 % des salariés traversent la ligne de piquetage, il est donc relevé de l'obligation prévue à l'arti-

cle 109.1 c). C'est contourner la loi d'une façon tout à fait contraire à l'esprit et à la lettre du code du travail ». Selon le juge Yergeau, la grève n'est donc pas terminée et seul le processus agréé par la majorité des membres du syndicat pourra y mettre fin.

Or, il estime que les travailleurs ont traversé les piquets de grève de leur initiative personnelle sans l'accord de l'association accréditée. Il est aussi en preuve qu'en aucun temps ces personnes ont demandé à leur association de tenir une assemblée pour discuter de toute la question et de prendre un vote.

Le retour au travail a manifestement été orchestré par l'employeur, souligne le juge. Des témoignages ont révélé que le directeur général de la scierie, M. Gilles Côté, aurait rencontré à plusieurs reprises un groupe de sept employés pour discuter des négociations et finalement convenir, avec ce « petit comité secret », tout un projet de convention collective et l'équivalent d'un proto-

cole de retour au travail.

Hier après-midi, le directeur général de la Scierie Leduc, M. Gilles Côté, n'a pu préciser au SOLEIL si la compagnie en appellerait de la décision du Tribunal du travail, et si elle mettrait fin à ses activités à l'usine de Saint-Émile. La direction rencontrerait ses procureurs et les travailleurs de la scierie en après-midi.

De leur côté, le président et le

vice-président du syndicat, MM. Pierre Couturier et Bruno Côté, se sont dits évidemment très satisfaits du jugement. « Pour nous, c'est le plus beau des cadeaux de Noël ».

Le prononcé de la sentence se fera le 16 janvier. Daishowa, division Scierie Leduc, est passible d'une amende d'au plus 1000 \$ pour chaque jour ou partie de jour pendant lequel a duré l'infraction.

Commission des relations du travail Yves Séguin lance un ultimatum au patronat et aux syndicats

Le ministre du Travail Yves Séguin lance un ultimatum au patronat et aux centrales syndicales. En janvier, ils devront indiquer clairement s'ils veulent ou non la mise sur pied de la Commission des relations du travail.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

La loi 30, créant la Commission des relations du travail, a été adoptée en décembre 1987 mais n'a toujours pas été promulguée. Une loi mise de l'avant par l'ex-ministre du Travail Pierre Paradis, malgré l'opposition du patronat et des organisations syndicales.

Devenu ministre du Travail, M. Séguin, avait décidé de créer un comité pour identifier les irri-

tants de la loi et suggérer des modifications. Le rapport Blain connu, la Commission des relations de travail ne fait toujours pas consensus au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre où siège des représentants du patronat et des syndicats.

Interrogé par LE SOLEIL, le ministre Séguin a affirmé qu'il avait demandé aux parties de se fixer. « Nous allons de l'avant avec la commission ou on l'écarte et on passe à autre chose », de dire le ministre. Si le

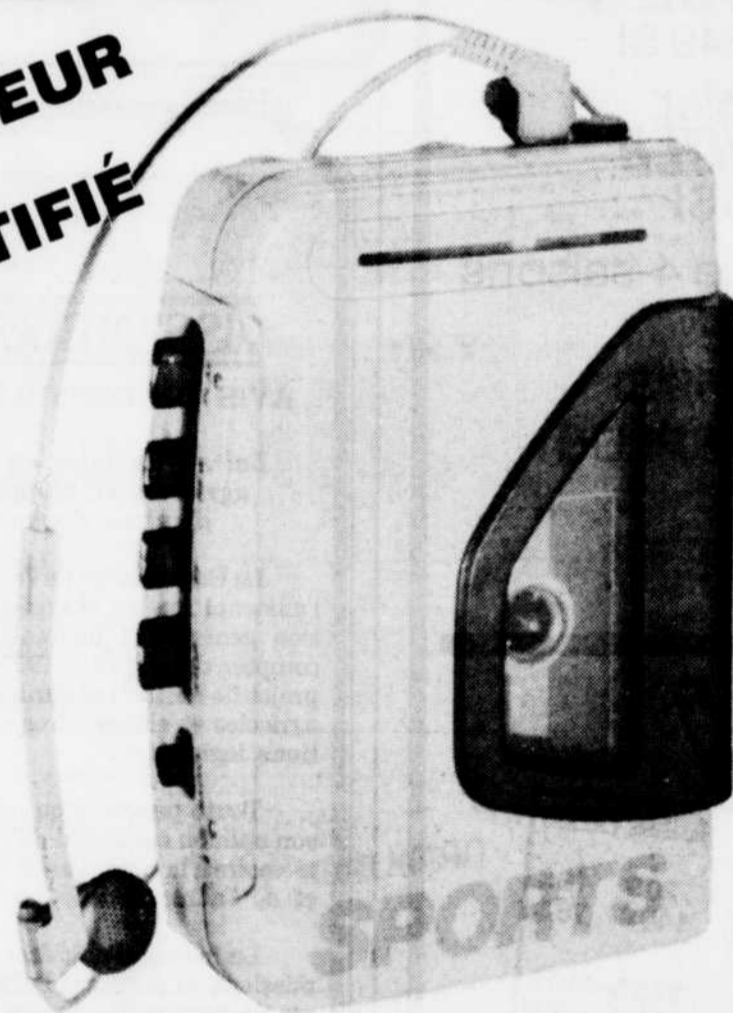
conseil consultatif ne se branche pas, le ministre tranchera. Personnellement, M. Séguin estime que la Commission des relations du travail comporte des éléments intéressants.

Le président de la FTQ, M. Louis Laberge, souhaite également la mise sur pied de la commission. Ce qui ne semble pas le cas du Conseil du patronat qui formule plusieurs réserves.

Si les intervenants du milieu du travail décident d'écarter la commission, le ministre Séguin organisera un symposium sur les relations de travail au Québec. « Patronat et syndicats ont déjà leur liste d'épicerie ».

PORTATIF SONY®

MEILLEUR PRIX CERTIFIÉ

- WM-AF54**
- Baladeur Sports Walkman AM/FM stéréo
 - Étanche
 - Sélecteur normal/CrO2/métal
 - Arrêt automatique

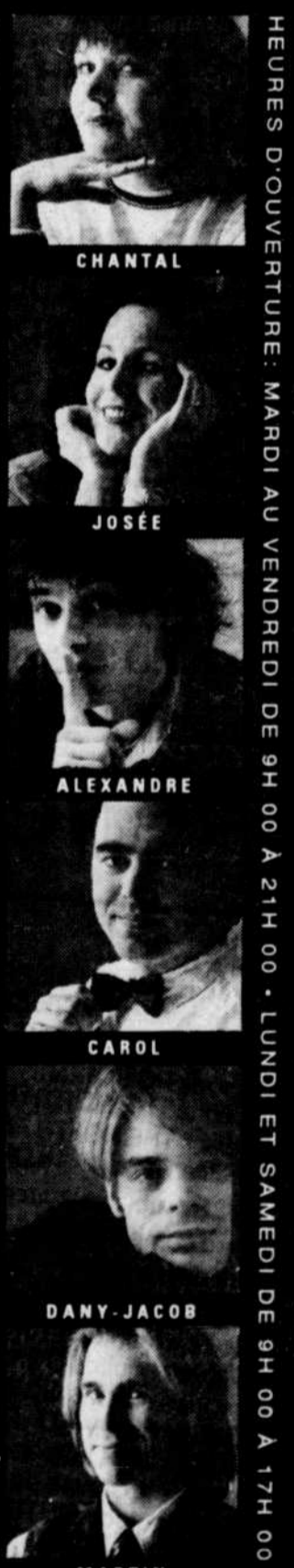
99\$

NOS POLITIQUES D'ACHAT, LA COMPÉTENCE DE NOS CONSEILLERS ET LE CHOIX SÉLECT DES APPAREILS OFFERTS SONT GARANTIS DU MEILLEUR ACHAT POSSIBLE DANS LA RÉGION. NOUS VOUS CERTIFIONS DONC LE MEILLEUR PRIX DANS LA RÉGION DE QUÉBEC AU MOMENT DE VOTRE ACHAT.

RENCONTREZ DE VRAIS PROFESSIONNELS!

sélectronic

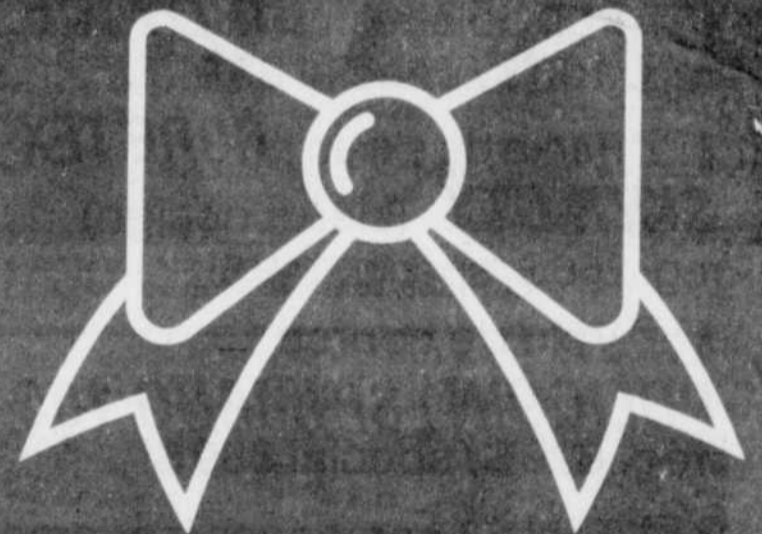
PLACE DE LA CITÉ, SAINTE-FOY
658-4535



MISE EN BEAUTÉ À PARTIR DE 16 DOLLARS • ÉLECTROLYSE ET SOINS ESTHÉTIQUES COMPLETS

HEURES D'OUVERTURE: MARDI AU VENDREDI DE 9H 00 À 21H 00 • LUNDI ET SAMEDI DE 9H 00 À 17H 00

LES INCROYABLES
COIFFURE-ESTHÉTIQUE
ÉDIFICE MÉRICI
881, CHEMIN ST-LOUIS
418.682.2456
L'ORÉAL



VAISSELLE EUROPA À VOLONTÉ AU PRIX RÉGULIER!

Un p'tit cadeau sympa

En cette période de réjouissance, les détaillants Irving vous présentent leurs meilleurs vœux de paix et de bonheur. En remerciement à votre participation à la promotion Europa, voici un p'tit cadeau sympa. Lors de votre prochaine visite chez nous, procurez-vous autant de pièces du service Europa que vous désirez, au prix régulier. Un plein d'essence ne sera pas requis pour profiter de cette offre. Vous pourrez ainsi compléter votre collection en un clin d'œil ou l'acquiescer au complet d'un seul coup. C'est notre façon de vous remercier de toujours faire confiance à Irving.

Hâtez-vous! La promotion se termine le 31 décembre 1989.



La pétrolière sympathique

Claude Ryan se dit prêt à rendre bilingues les panneaux routiers

(PC) — Le ministre responsable de la loi 101 Claude Ryan pourrait rendre bilingues les affiches sur les routes si on lui prouvait que c'est nécessaire pour assurer la sécurité des contribuables.

« Si jamais on me fait la preuve que certaines applications de la Charte de la langue française mettent en danger des vies humaines, j'examinerai la preuve avec attention et non pas avec préjugé », a déclaré hier M. Ryan, interrogé lors de la période des questions en Chambre.

Cette ouverture du ministre réjouit le Parti égalité, qui souligne par ailleurs que l'article 22 de la loi 101 permet ce bilinguisme.

« La sécurité publique est trop importante pour être influencée par l'ultranationalisme

du Parti québécois », a par ailleurs déclaré le chef du PE Robert Libman.

De son côté, le critique de l'Opposition en matière de langue François Gendron a fait remarquer à M. Ryan que « lorsqu'on veut introduire l'anglais vous donnez une oreille attentive, mais lorsqu'on parle d'accélérer la francisation, vous faites la sourde oreille ».

La question de la langue des affiches routières a été abordée à la suite de la publication d'une entrevue du ministre du Transport Sam Elkas à la Presse Canadienne. Dans cette entrevue,

M. Elkas déclare vouloir convaincre le gouvernement de permettre le bilinguisme dans l'affichage sur les routes, pour des questions de sécurité.

Hier M. Elkas étayait sa thèse : « Comment pouvons-nous, à Pointe-Claire, dire 'watch out for our children' sur un pictogramme ? » s'est-il exclamé.

Pour M. Gendron, si on suit ce raisonnement, il faudrait alors faire des démarches auprès du gouvernement américain et du gouvernement ontarien, compte tenu qu'il y a beaucoup de Québécois francophones qui voyagent à l'étranger.

Le critique péquiste estime que le peuple du Québec a donné un message clair relativement à la question linguistique et que le bilinguisme n'est pas bienvenu.

Dernière semaine des travaux à l'Assemblée nationale

Le PQ accuse le gouvernement de se fiche du Parlement

À la veille d'ajourner les travaux de l'Assemblée nationale jusqu'en mars, rien n'allait plus encore hier entre les ministériels et l'opposition qui accuse le gouvernement de se fiche de l'institution parlementaire.

par ANDRÉ FORGUES
LE SOLEIL

Le chef de l'Opposition, M. Jacques Parizeau, a réclamé que le ministre Claude Ryan vienne s'expliquer en Chambre relativement à ce qu'il a appelé un « grossier accroc aux privilèges et aux droits de l'Assemblée nationale ».

Les péquistes reprochent à M. Ryan d'avoir dévoilé hors de la Chambre la politique du gouvernement à l'égard du dégel des frais de scolarité dans les universités, un reproche qui s'ajoute aux plaintes que formulaient déjà les

municipalités.

Malgré cette remise en cause par les péquistes d'ententes qui étaient intervenues entre les leaders parlementaires à propos des lois qui seraient adoptées avant Noël, les ministériels sont visiblement encore au-dessus de leurs affaires.

Habituellement, en fin de session, le gouvernement se fait concilier avec l'Opposition pour obtenir que soit votée certaines lois auxquelles il tient particulièrement. Hier soir, pourtant, le leader ministériel, M. Michel Page, affichait une grande indépendance face aux états d'âme de l'Opposition, affirmant par exemple à un député péquiste que sa bonne foi le faisait sourire.

Aussi paraît-il ne faire aucun doute que, malgré les tensions, le gouvernement a obtenu l'essentiel de ce qu'il espérait tirer de cette partie de session et qu'il procédera aujourd'hui à l'ajournement des travaux jusqu'en mars.

péquistes à l'endroit de M. Ryan pour la façon dont il a récemment forcé l'adoption à la vapeur du projet de loi remplaçant les membres du conseil d'administration de l'Institut Armand-Frappier.

Hier, M. Parizeau a aussi dénoncé le gouvernement pour avoir trop tardé à convoquer les députés après les élections, pour son attitude qui est d'éviter de répondre vraiment aux députés de l'Opposition lors de la période quotidienne des questions et pour sa manière de légiférer.

Par exemple, le chef de l'Opposition souligne à cet effet qu'en une trentaine de minutes, le gouvernement a par exemple retiré d'un projet de loi une disposition qui assujettissait à de nouvelles procédures des emprunts de 1,7 milliard \$ auxquels procèdent les

Vos cadeaux au prix de gros!

(DU 18 AU 23 DÉCEMBRE OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS)

Des articles qui intéresseront particulièrement les SKIEURS, CAMPEURS, CYCLISTES et RANDONNEURS

UNE VRAIE VENTE, PAS D'ATTRAPE-NIGAUDS OU DE MARCHANDISES DÉSUËTES!

Quelques exemples:

☞ Pull polaire **BIRDY ICE**
rég. 100 \$ / spécial 39 \$!

☞ Parka de ski en **GORE TEX SKYR GTX** (sierra design)
rég. 266 \$ / spécial 149 \$!

☞ Vélo de course **POLIQVIN / SHIMANO 105**
rég. 629 \$ / spécial 389 \$!

☞ Tente 3 personnes isodome **EUREKA OUTPOST**
rég. 299 \$ / spécial 189 \$!

☞ Sac à dos d'expédition **CAMP TRAIL REVOL. 7**
rég. 240 \$ / spécial 149 \$!

☞ Porte-skis complet pour automobile **THULE**
rég. 50 \$ / spécial 23 \$!

☞ Sac de couchage 4-saisons **THE NORTH FACE**
rég. 275 \$ / spécial 169 \$!

☞ Tuque en POLARPLUS **CHLOROPHYLLE**
rég. 20 \$ / spécial 8 \$!

Choisissez et venez!

CETTE LISTE N'EST PAS COMPLÈTE!

ARTICLES	\$ RÉG.	\$ SPÉC.	ARTICLES	\$ RÉG.	\$ SPÉC.
VÊTEMENTS			SACS À DOS		
pull polaire SIERRA DESIGN Spark	100 \$	49 \$	sac d'un jour HIGH SIERRA	20 \$	12 \$
pull polaire SIERRA DESIGN PPL	85 \$	44 \$	sac d'expédition HIGH SIERRA HS-34	140 \$	76 \$
magnifique pull gros coton WOOLRICH	120 \$	66 \$	SACS DE COUCHAGE		
parka BANFF Lancaster	260 \$	129 \$	3-saisons POLIQVIN	200 \$	119 \$
parka de ville CHLOROPHYLLE Classic	340 \$	159 \$	4-saisons THE NORTH FACE Big Foot	275 \$	169 \$
retro-pile PATAGONIA	200 \$	98 \$	4-saisons THE NORTH FACE Snow Shoe	275 \$	169 \$
parka chasse PATAGONIA Woodland	300 \$	149 \$	expédition polaire CHLOROPHYLLE Orca	355 \$	199 \$
parka de ski pour dame SKYR	240 \$	129 \$	THULE, support pour auto		
parka de ville AUDVIK	170 \$	88 \$	barres complètes # 1050 (gouttière)	95 \$	53 \$
BOTTES DE MARCHÉ			boîte de transport		Venez voir!
MERRELL Venture	150 \$	99 \$	CYCLISME		
RAICHLÉ Jura	175 \$	98 \$	vélos de montagne enfants 16" et 20"	75 \$	38 \$
lot de vêtements LOUIS GARNEAU	Venez voir!		casques adultes OGG Falcon	50 \$	28 \$
LUNETTES DE SKI			casques enfants OGG	190 \$	88 \$
CARRERA GT	30 \$	19 \$	pédales SHIMANO Ultegra fix. LOOK	100 \$	49 \$
CARRERA Heliski	80 \$	48 \$	pédales MKS Mapstage fix sans cale	Venez voir!	
LUNETTE SOLAIRE			lot de chaussures de course DIADORA	30 \$	18 \$
AME SHADES, mieux que OAKLEY Blade	65 \$	36 \$	sac au guidon OUTBOND		

POLIQVIN

sportif inc

tél: 653-VÉLO
3005 chemin Ste-Foy, Ste-Foy

SALON
Geneviève Morel
inc.

Vente de Noël
4 derniers jours!

Venez voir nos idées-cadeaux, particulièrement les articles suivants:

- robes de chambre
- robes de nuit
- robes d'intérieur
- ensembles pantalons

RABAIS DE **20%**

Lot spécial de **MAILLOTS DE BAIN 50%** réduits de

287, rue St-Joseph Est 522-1504
(de biais avec la bibliothèque municipale)

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVIS DE CONSULTATION GÉNÉRALE

Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires et modifiant d'autres dispositions législatives

La Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation est chargée de procéder à une consultation générale et de tenir des auditions publiques à compter du 6 février 1990 dans le cadre de l'étude du projet de loi 15 "Loi sur la mise en marché des produits agricoles et alimentaires et modifiant d'autres dispositions législatives".

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion en regard de ce mandat peut soumettre un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation.

Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 22 janvier 1990 en 25 exemplaires de format 8 1/2 pouces sur 11 pouces (21,5 cm sur 28 cm) et être accompagné d'autant d'exemplaires d'un bref résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Veillez adresser les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements à:

M. Christian A. Comeau
Secrétaire de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation
Secrétariat des commissions
Hôtel du Parlement
Bureau 3.28
Québec (Québec)
G1A 1A3

Tél.: (418) 643-2722
Télex: 051-2216
Bélinographe: (418) 643-0248

Avis publié par le Secrétariat des commissions

De passage à Québec, Sheila Copps est venue y chercher des appuis

Les effets de la TPS sur les villes, la pollution du Saint-Laurent, l'environnement, l'accord du lac Meech, voilà autant de sujets que la députée de Hamilton-Est aux Communes, Mme Sheila Copps, a mis au menu lors de ses rencontres hier avec le premier ministre Bourassa et les principaux maires de la région de Québec hier.

par RICHARD CÔTE
LE SOLEIL

Dans le cadre d'une tournée nationale, celle qui doit être candidate à la direction du Parti libéral du Canada au congrès de Calgary, en juin prochain, a indiqué que ce bref séjour chez nous avait servi à la fois à revoir certains dossiers

où le fédéral est impliqué, tout comme à prendre directement contact avec des gens qui peuvent lui apporter conseils et appui.

« M. Bourassa et moi avons discuté principalement de constitution et de l'accord du lac Meech auquel j'ai toujours apporté un appui total étant donné l'importance que j'attache à la rentrée du Québec dans le pacte confédératif », a

affirmé Mme Copps au cours d'une conférence de presse. Elle a ajouté dans un très bon français qu'elle respectait la neutralité que le premier ministre du Québec a choisi de conserver.

De l'avis de Mme Copps, le véritable adversaire dans la lutte à la direction du PLC ce n'est pas M. Clifford Lincoln ni M. Paul Martin, mais plutôt Jean Chretien et elle entend se rendre jusqu'au dernier tour de scrutin avec lui et estime que ses chances de le vaincre sont plus qu'excellentes.

« La clientèle qui va m'ap-

puyer, c'est le peuple, et je parlerai avec franchise et sans politesse pour convaincre les gens de ce que j'ai l'intention de faire », souligne-t-elle, qui dit croire qu'elle peut être avantagée du fait qu'elle est un nouveau visage, qu'elle est polyglotte (anglais-français-italien) et aussi parce qu'elle est une femme et qu'au congrès au leadership 50 % de délégués seront des femmes.

Aujourd'hui, elle se trouve à Montréal où elle doit prendre contact avec le maire Jean Doré et des membres de la communauté italienne.



Pierre
CHAMPAGNE

Les révisions de traitement

La Gazette officielle du 6 décembre nous annonce la révision du traitement des dirigeants d'organismes gouvernementaux au 1er juillet dernier :

Claude Brazeau, commissaire à la déontologie policière, 94 184 \$;

Michel Sanschagrin, président de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, 90 478 \$;

Alcide Fournier, président-directeur général de la Commission de la construction du Québec, 91 510 \$;

Jean Proteau, président de la Commission du territoire agricole du Québec, 93 163 \$ (en tout cas, c'était le salaire de son prédécesseur, **Pierre-Luc Blain**) ;

Jacques Lachapelle, président de la Commission des droits de la personne, 93 195 \$;

Réal Mireault, président-directeur général de la Régie des entreprises de construction du Québec, 93 184 \$;

Ghislain K. Laflamme, président de la Régie des permis d'alcool du Québec, 90 054 \$;

Robert Lavigne, directeur général de la Sûreté du Québec, 90 100 \$.

Plusieurs autres gagnent entre 80 000 \$ et 90 000 \$ ou moins, mais ils ne sont pas président ou directeur général ou les deux. Avec des augmentations statutaires de plus ou moins 4 % par année, on peut déjà prévoir que dans six mois, au 1er juillet 1990, plusieurs de ces présidents dépasseront le cap du 100 000 \$ annuellement.

Création d'un nouveau service

Désireuse de fournir une aide efficace et de qualité élevée aux municipalités et aux corporations de développement économique, la direction de l'infrastructure industrielle du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie se dote d'un nouveau service, celui de support aux organismes régionaux.

Cette nouvelle entité, sous la responsabilité de **Claude Raynault**, est chargée de l'administration de la Loi sur les immeubles industriels municipaux et du programme d'aide financière aux commissariats industriels.

M. Raynault est appuyé dans ses fonctions par **Denise Morneau**, **Louise Lambert**, **Murielle Bellemare**, **Jean-Paul Ladouceur** et **Yves Dugal**.

Ne tuez pas les fonctionnaires (2)

Il y a quelques semaines, j'écrivais une note intitulée « Ne tuez pas les fonctionnaires ». Je demandais alors l'ajout d'un signal prioritaire pour piétons, à l'intersection du boulevard du Vallon et du boulevard Laurier.

D'une part, j'ai passé par là hier matin et je dois vous dire que la maîtresse Boucher n'a pas fait diligence. Il n'y a pas encore de petit bonhomme qui clignote.

D'autre part cependant, j'ai reçu la note suivante d'un lecteur anonyme :

« Il n'y a pas que les fonctionnaires qu'il ne faut pas tuer. Il y a aussi les simples piétons. Et il n'y a pas qu'à Sainte-Foy que l'on retrouve des intersections où l'on doit traverser au péril de sa vie. Essayez celle de Charest, Saint-Paul, Lesage et Vallières. Vous aurez bien du fun à constater le très beau civisme de nos Québécois... au clignotement du p'tit bonhomme. Espérons que le nouveau maire mettra cela dans ses priorités, avant la grande place. »

Le droit de vote des femmes

Cela ne fait pas si longtemps que les femmes sont considérées comme des êtres humains possédant assez d'intelligence pour voter, au pays du Québec. Ça fera 50 ans le 25 avril prochain. Pour célébrer cet anniversaire avec tout l'éclat qu'il mérite, des organismes régionaux et deux groupes provinciaux de femmes, soit FRAPPE et Femmes en tête, se partageront une subvention gouvernementale de 800 000 \$.

Avec cet argent, les femmes préparent un forum intitulé « Les 50 heures du féminisme » et qui se déroulera à Montréal les 27, 28 et 29 avril.

Mais pourquoi, pensez-vous, que le gouvernement d'**Adélard Godbout** avait accordé le droit de vote aux femmes, en 1940 ? Parce qu'il voulait avoir les femmes de son bord, Adélard. Il n'aurait jamais dû succomber à cette tentation parce que, en août 1944, Godbout perdait ses élections et Duplessis prenait le pouvoir jusqu'à sa mort, en 1959.

La charcuterie

Les Publications du Québec viennent de mettre en vente un livre de recettes intitulé : « La charcuterie... en toute simplicité ».

L'auteur, **Jean-Claude Frenzt**, a fait ses premières armes en Lorraine, où il a obtenu le brevet de maîtrise des métiers de la viande. Il a effectué des séjours professionnels dans le monde entier et a enseigné la technologie de la charcuterie à l'École supérieure des métiers de la viande à Paris.

Dans un langage simple et précis, l'auteur vous fait découvrir les matières premières, les ingrédients de base tels les liants et les conservateurs, l'outillage utilisé, la pâtisserie charcutière, les produits en moules et en terrines, les produits fabriqués sous boyau, les produits fumés et séchés ainsi que les méthodes de conservation les plus appropriées.

Deux collaborateurs l'ont assisté dans son oeuvre : soeur **Monique Chevrier** et **André Gignac**.

Le livre est parrainé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Un livre de recettes qui ne se donne pas puisqu'il est en vente au prix de 34,95 \$.

L'orme, l'emblème du Québec (2)

La petite histoire que j'ai écrite, récemment, en vous annonçant que l'érable à sucre était sur le point de se faire passer un sapin par l'orme d'Amérique comme futur emblème arborescent du Québec a fait des petits.

C'est ainsi que **Michel Bédard** de Montréal, disant parler au nom du Parti Éléphant Blanc, a écrit une lettre à tous les députés provinciaux, au conseil municipal de Montréal, à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec et à bien d'autres pour leur dire de protester contre cette décision.

« Faisons de l'érable à sucre l'emblème arborescent du Québec », écrit-il.

« Les Québécois ont jusqu'au 30 décembre pour influencer sur la décision du ministre... Tout commentaire écrit doit être acheminé à **Michel Lapointe**, Service juridique du ministère des Communications, 1037, de la Chevrotière, 2e étage de la Tour, Québec, G1R 4Y7.



Ouvert les 20, 21, 22 et 23 décembre de 9 h à 21 h.

NEUFCHÂTEL
2065, boul. Bastien
842-3084

SAINTE-FOY
3440, de la Piroade
657-7717

LÉVIS
51, route Kennedy
835-5526

CHARLESBOURG
4145, 1re Avenue, à l'angle de la 41e Rue
622-2291

CHARLESBOURG
1047, boul. du Jardin
627-0344

NEUFCHÂTEL
9210, boul. l'Ormière
842-0909

BEAUPORT
344, Seigneurie
661-7997

Spéciaux en vigueur du 18 au 23 décembre 1989

Joyeux Noël et bonne année à tous nos clients!



BROCOLI

Frais, frais, frais

produit de Californie, grosseur #14, qualité supérieure

1 37\$

ch.



CHOU-FLEUR

Frais, frais, frais

produit des Etats-Unis, grosseur #12, qualité supérieure

1 57\$

ch.



CHAMPIGNONS

Frais, frais, frais

blancs, frais, Ontario

1 27\$

chopine



CÉLERI

Frais, frais, frais

produit de Californie, grosseur #24, qualité supérieure

97¢

ch.



TOMATES ROUGES

Frais, frais, frais

produit des Etats-Unis, grosseur 6x6, préemballées

97¢

livre



CAROTTES 5 LIVRES

Frais, frais, frais

produit des Etats-Unis

87¢

cello 5 lb



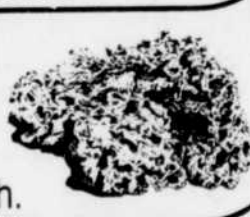
LAITUE ROMAINE

Frais, frais, frais

produit de Californie, grosseur #24

77¢

ch.



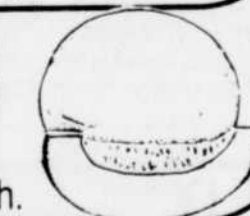
MELON MIEL

Frais, frais, frais

produit des Etats-Unis, grosseur #9

1 37\$

ch.



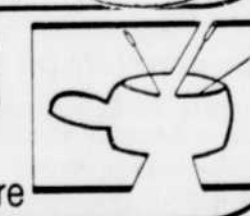
FONDUE CHINOISE

Frais, frais, frais

oeil de ronde, boeuf

4 77\$

livre



CAFÉ FRAIS

Frais, frais, frais

en grains ou moulu, 7 variétés "Vittoria"

3 97\$

livre



FROMAGE BRIE FRANÇAIS

Frais, frais, frais

"Martin Collet"

4 97\$

livre



JUS LÉGUMES

"Oasis" 1 litre

2 pour 97¢

SAUCISSES COCKTAIL

Taillefer, contenant 225g

1 47\$

ch.

ÉDITORIAL

M. Wilson
« recule »

Un petit 2 % de moins pour les consommateurs, mais une facture globalement identique pour les contribuables et des coupures à la volée de 700 millions \$ de la part du gouvernement. La taxe sur les produits et services (TPS) passera de 9 à 7 % sans que le gouvernement y perde un sou, a-t-on annoncé hier à Ottawa.

Michael Wilson et ses collègues conservateurs crieront sur tous les toits leur joie d'avoir trouvé la recette miraculeuse qui fera avaler aux Canadiens une ponction de leurs goussets de 4,7 milliards \$ (au lieu de 5,5 milliards \$) pour 1991.

Pourtant, rien ne mérite un hommage vibrant à un gouvernement qui a endetté le pays et haussé les taux d'intérêts à un point tel que l'économie stagne, à toutes fins utiles.

Le maquillage annoncé hier par M. Wilson aura au moins une conséquence extrêmement positive: la nouvelle TPS jouera moins sur l'inflation que l'ancienne. Mais au plan négatif, les effets ne manquent pas.

La baisse prévue du taux d'imposition pour les salariés moyens disparaît. Le programme d'aide aux petites entreprises pour l'application de la taxe se retrouve aux oubliettes. Les grandes entreprises paieront plus d'impôts. Les diminutions promises des prix de l'alcool, du tabac et de l'essence attendront des jours meilleurs.

L'assiette fiscale, toutefois, demeure identique. Nombre d'intervenants dans le débat avaient demandé au gouvernement de limiter au strict minimum les exemptions. Electoralisme obligeant, Ottawa n'a pas osé toucher à l'alimentation, même dans un régime assurant pleine compensation aux familles à faible revenu.

Il y a trois semaines à peine, le Comité parlementaire des finances présidé par le député conservateur Don Blenkarn avait invité le ministre à assouplir ses positions. Le refus net du ministre, à ce moment, tenait de la foutaise.

Le repli gouvernemental pose, une fois de plus, la question de confiance. Comment s'assurer que les auteurs du désastre puissent en corriger les effets eux-mêmes? Le Canada vit une mutation profonde de son économie sous la houlette d'un gouvernement dont nul ne sait s'il avance ou s'il recule.

Le libre-échange, essentiellement positif à long terme, tarde à porter ses fruits. La hausse de la valeur du dollar canadien annoncée par nombre d'économistes a effectivement eu lieu, mais sans que l'on discerne avec précision la part qui revient aux taux d'intérêts élevés de la Banque du Canada. Ottawa laisse filer les événements, dans un contexte de non-intervention générale.

L'incurie administrative des dernières années enlève toute souplesse aux gestionnaires. La politique des taux d'intérêts, essentielle pour éviter l'inflation rampante qui sévit à partir du sud de l'Ontario, le coeur de l'économie canadienne, assume ses propres artisans en gonflant artificiellement le service de la dette.

La justice économique veut toutefois que la taxation s'ajuste au contexte économique. Le gouvernement a d'abord vécu des fruits des droits de douanes. Puis, de l'imposition des revenus personnels et des taxes sur les ventes de produits.

Dans une économie axée de plus en plus sur les services, qui exigent autant sinon plus de contrôles et d'interventions publiques, l'Etat doit maintenant piger dans le secteur tertiaire pour survivre. Triste, mais vrai!

RAYMOND GIROUX

Écrase, Arthur!

Nouvelle étape dans l'escalade des mesures antitabac: les ministres fédéraux des Transports et du Travail, Benoît Bouchard et Jean Corbeil, annoncent qu'à partir du 29 décembre, il sera interdit de fumer dans tous les lieux de travail relevant de la compétence d'Ottawa. Employés, visiteurs et clients devront « écraser » ou se limiter à certains lieux prévus pour les consommateurs de tabac.

Les fonctionnaires ne seront plus les seuls touchés et les non-fumeurs intolérants pourront à loisir exaspérer les dévants qui se feront prendre la cigarette aux lèvres, dans les banques, les entreprises de transports et de communications, les établissements de manutention de céréales et... les mines d'uranium. Les pauses-café vont se prolonger!

On a entendu les réactions de surprise des compagnies d'aviation canadiennes qui devront désormais interdire tout usage du tabac sur leurs vols internationaux. Comment feront-elles face à la concurrence? L'interdiction totale n'est pourtant pas le seul moyen, à bord des avions, d'empêcher les abus et d'assurer la santé des non-fumeurs.

M. Bouchard déclare fièrement que le Canada devient un pionnier avec cette réglementation. Dans les avions d'Europe, d'Asie et même des autres pays d'Amérique on n'ose pas aller si loin. Le risque est grand de voir les fumeurs voyageurs désertir les longs vols canadiens.

Mais le ministre soutient que l'on gagnera une clientèle de non-fumeurs au change. La preuve reste à faire. Dans la situation économique créée par la déréglementation et les privatisations, on peut se demander avec quelle lunette ont été évaluées les conséquences de cette initiative.

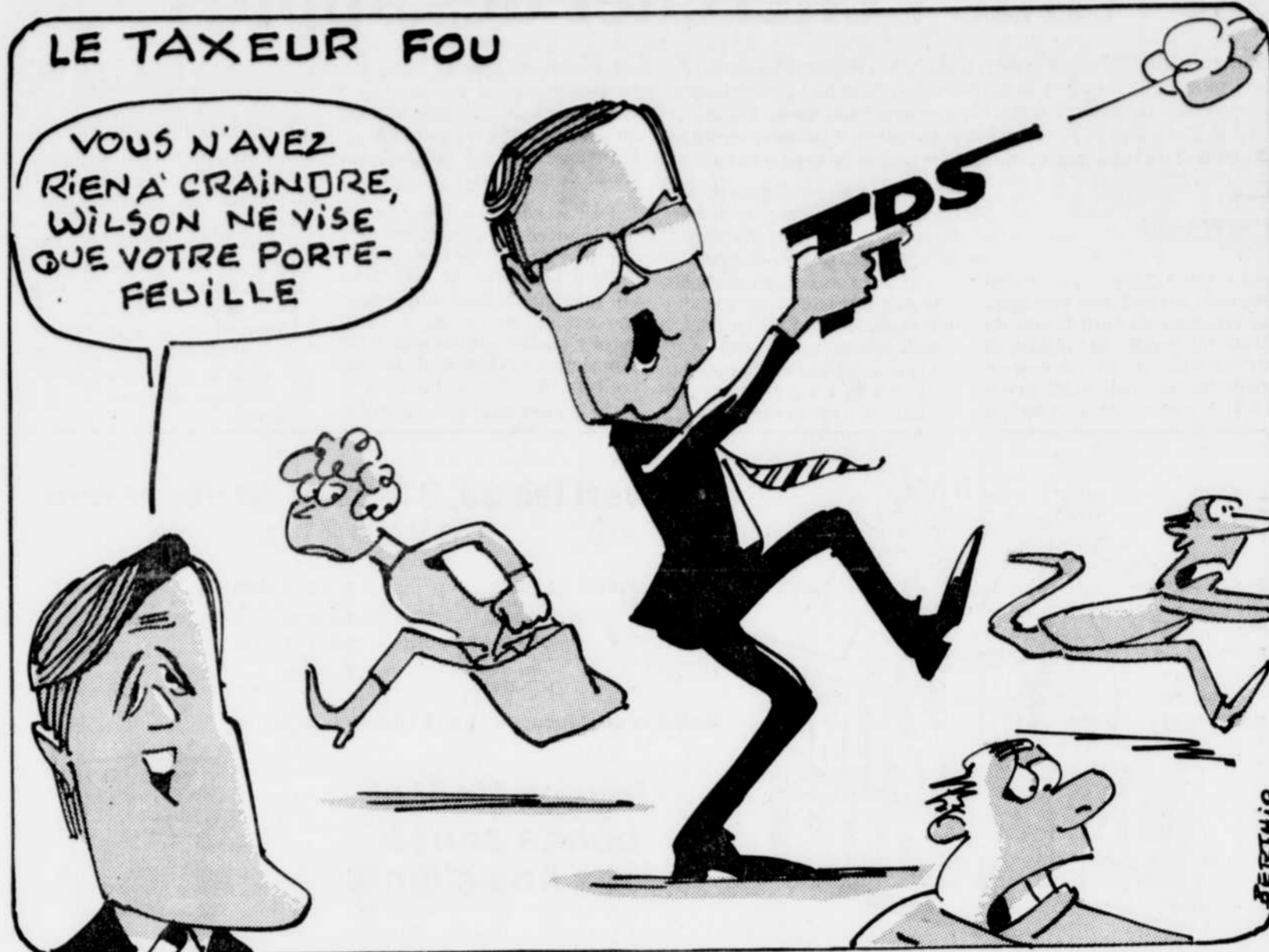
La lunette santé, évidemment. Pour convaincre, information et éducation ont pourtant donné des résultats qui se respirent. Mais il restera toujours des irréductibles. Le bâton et la police demeurent les armes des faibles qui ne savent pas convaincre ni comprendre qu'un citoyen rendu responsable respectera toujours son voisin.

L'effort qu'il demande aux simples citoyens, Ottawa n'arrive pas à l'imposer aux grands pollueurs. Et l'autre Bouchard, le ministre de l'Environnement, doit encore pousser sur son projet de loi touchant l'évaluation des impacts environnementaux des grands projets, pourtant promis lors de la dernière campagne électorale.

Comment Arthur peut-il prendre au sérieux ceux qui lui imposent d'écraser?

MARTINE R.-CORRIVAUT

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIEditeur adjoint et rédacteur en chef:
CLAUDE GRAVELVice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULINPrésident et Éditeur:
ROBERT NORMANDDirecteur de l'information:
DENIS ANGERSDirecteur de l'édition:
J.-JACQUES SAMSONMichel
ROY
Edimedia

Le miroir des médias

Des innombrables lettres parues dans les quotidiens du Québec sur la tragédie de Polytechnique, plusieurs portent un jugement sévère sur le comportement des médias.

Il est reproché à la presse une exploitation abusive de l'horreur dans les comptes rendus, les photos et les reportages audio-visuels. Il est dit que les reporters, interpellant parents et amis des victimes dans la soirée du drame, n'ont pas respecté la douleur de ces êtres bouleversés.

L'un des griefs majeurs, encore qu'il soit confusément formulé, porte que les journalistes ont trop souvent franchi la frontière de l'intérêt public, qui est la norme déterminante en information, et pénétré dans le domaine parfois morbide de la curiosité populaire. Quelques correspondants déplorent, sans le dire clairement, le foisonnement des analyses et des commentaires de nature médicale, psychologique et sociologique qui ont envahi les journaux durant plusieurs jours. On signale à ce sujet les contradictions, les tentatives de récupération en faveur de causes diverses, les hypothèses improbables, les théories discutables.

D'autres encore s'en prennent aux médias dont l'agitation et la fièvre ont à leurs yeux avili (en la médiatisant) la

douleur des proches et le deuil d'une collectivité.

Sans être exhaustive, cette énumération dégage les points saillants du réquisitoire populaire contre la presse dans la pénible affaire de Poly. Ajoutons que deux collègues estimés et compétents, Laurent Laplante et Normand Girard, ont souscrit en partie à ces accusations au cours d'une table ronde diffusée à TQS.

Journalistes et médias doivent apprendre à tirer de toute critique des leçons utiles pour améliorer la qualité de l'information. Certains des griefs qui s'élevèrent du public ou que formulèrent nos confrères sont fondés. Nous tenterons de les indiquer. Mais, au total, on peut dire que la presse écrite, parlée et télévisée a convenablement et professionnellement accompli sa mission durant ces jours qui ébranlèrent le Québec. L'horreur de la tuerie et le deuil consécutif ont en somme imposé à l'ensemble des médias une rigueur, une discipline, un respect d'autrui qui doivent être portés à leur actif.

A des degrés divers, la presse a exposé les faits et tenté, au mieux, de les situer dans une juste perspective. Mais, dans la fébrilité et les émotions des premiers jours, s'efforçant d'en dire le plus possible, la presse a trahi dans

l'improvisation la nervosité et la tension de ceux qui la font. En ce sens, elle reflétait le désarroi de la société, ce qui est naturel.

De même, le ton général des articles exhalait la tristesse d'un deuil général. Les médias participaient ainsi au chagrin collectif. Des reporters ayant « couvert » la soirée tragique ont éprouvé le besoin légitime d'exprimer, sous forme de témoignages personnels, les sentiments de déréliction qui les habitaient. Là encore, le journal s'épanchait comme la société dont il est issu.

Nos médias, c'est l'évidence, ont aussi commis des erreurs, des maladrotes, des bavures, des fautes de goût. Braquer un micro devant les témoins désarmés, les cribler de questions dans la soirée du drame, c'est une forme d'agression. Demander avec insistance aux étudiants pourquoi ils ne sont pas intervenus pour neutraliser le tueur, pourquoi ils n'ont rien fait pour protéger leurs coesqueurs, c'est accabler cruellement des êtres que la tragédie réduit à l'impuissance. Demander aux filles en larmes dans les couloirs de Poly si, à cet instant, elles pensent aux victimes ou à la chance qu'elles ont d'avoir survécu, c'est violer l'intimité d'un être perturbé.

Publier la liste des victimes, c'est une obligation. Mais

y ajouter les adresses personnelles, c'est une aberration dans un grand quotidien. Publier la liste des femmes célèbres que le forcené voulait un jour abattre, c'est une décision d'intérêt public dans une entreprise de presse POURVU que les « cibles » aient été préalablement informées par la police et qu'elles aient donné leur consentement. Or cette même police avait négligé de les prévenir. Les médias auraient pu s'enquérir avant de publier.

Quelques écarts, quelques bourdes, quelques « lignes ouvertes » proprement scandaleuses qui relèvent du spectacle, non de l'information, mais rien qui puisse justifier la condamnation globale portée par tant de lecteurs contre les médias. Alors, comment l'expliquer?

Par un phénomène devenu classique: les médias, on l'a dit, reflètent la société. Or durant ces jours sombres, ils ont renvoyé au public les images de la terreur, des morts inutiles, de l'impuissance des témoins, du chagrin des proches, des explications hâtives lancées par des spécialistes. Le peuple endeuillé, confronté à ces images, voulait chasser le spectre que la presse, jour après jour, l'obligeait à regarder. La réaction à l'encontre des médias n'est donc pas étonnante dans ce contexte de psychodrame.

Votre Opinion

Une nouvelle loi

(Lettre à Brian Mulroney, premier ministre du Canada)

Plus facile d'obtenir un permis d'armes meurtrières qu'un passeport ou un permis de conduire au Canada

Après la douleur et le deuil ressentis par tous à la suite des événements tragiques survenus à l'université de Montréal, le 6 décembre dernier, permettez-moi d'intervenir auprès de vous afin de réduire les risques que de telles tragédies ne se reproduisent dans l'avenir.

En effet, l'assassinat de 14 jeunes femmes, 13 étudiantes et une employée, à l'université de Montréal par un dérangé mental à l'aide d'une arme de combat démontre de façon éclatante l'urgence d'une action législative de la part du gouvernement fédéral en matière d'acquisition et de possession d'armes de combat au Canada...

En effet, que des criminels

potentiels et des dérangés mentaux puissent se procurer de telles armes de combat sur simple déclaration assermentée qu'ils ne sont ni criminels, ni malades mentaux est une farce. La sécurité des citoyens exige que cette loi soit considérablement renforcée pour l'acquisition et la possession d'armes dites de combat ou d'attaque au Canada.

La loi et les règlements devraient stipuler qu'aucune personne ne puisse acquérir ou posséder de telles armes sans avoir justifié au préalable auprès d'un corps de police l'usage qu'elle entend en faire et la nécessité d'un tel instrument et fournir les références nécessaires à cet effet. Concernant les références acceptables, il ne devrait pas être plus facile d'obtenir un permis de possession d'armes meurtrières, que ce n'est le cas pour l'obtention d'un passeport...

Je vous demande donc d'enjoindre à votre ministère de la

Justice de faire diligence et de préparer une nouvelle loi sur l'acquisition et la possession des armes de combat au Canada...

Rodrigue Tremblay
Montréal

Ne pas s'alarmer

(Lettre à tous les Québécois)

L'avenir de la langue française au Québec est de plus en plus précaire, ne nous le cachons pas. Mais il ne faudrait cependant pas y voir un retour à l'analphabétisme. En tant qu'étudiante, je sais qu'il n'y a pas de quoi s'alarmer.

Parlons dans un premier temps de nos artistes québécois. Ceux qui comme Luc de Laroche et Jean Leloup représentent la jeunesse et chantent l'injustice de ce monde; ces auteurs-compositeurs-interprètes s'expriment en français, dans notre langue. Ils ont du talent, s'engagent et se battent pour défendre certaines causes. C'est

pourquoi je suis fière d'être jeune et Québécoise. Ces artistes sont nos modèles et à leur tour, ils puisent en nous leur source d'inspiration. Et ce, toujours dans la langue de Molière.

Deuxièmement, attardons-nous au problème de la langue au Québec qui en est un d'ordre tout à fait personnel.

C'est un choix individuel que l'on a à faire. Il s'agit de prendre conscience de notre langue. Il y a assez eu de campagnes de toutes sortes afin de sensibiliser les Québécois pour qu'à partir de maintenant, le bout de chemin qu'il reste à faire soit celui de l'individu, lui-même. Il faut être lucide et choisir.

En somme, il serait important de s'arrêter et réfléchir pour que nos enfants et nos petits-enfants parlent le français. Il faut faire un choix et prendre les moyens qui s'imposent pour garder notre langue belle et propre...

Chantal Jutras
Ste-Foy

LES IDÉES DU JOUR

Wilson a finalement exercé ses choix difficiles

par MICHAEL WILSON

M. Michael Wilson est le ministre des Finances dans le gouvernement fédéral de Brian Mulroney.

J'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui d'importants changements de la taxe sur les produits et services (TPS) qui seront incorporés au projet de loi définitif à présenter au Parlement. Le principal changement consiste en une réduction du taux de la taxe, qui passe de 9 %, niveau proposé dans le document technique, à 7 %.

Les modifications répondent à un certain nombre d'objectifs.

- elles permettront de bénéficier rapidement et en douceur des retombées économiques de la TPS;

- elles permettront, conformément à notre engagement, de protéger les Canadiens à revenu modeste;

- elles répondent aux préoccupations exprimées au sujet de la trop grande complexité de la TPS; et

- elles permettent d'abaisser le taux de la taxe en partie au moyen de compressions des dépenses, qui rendront l'administration fédérale plus efficace.

(...) Mes collègues du gouver-

nement et moi-même avons prêté une oreille attentive aux points de vue exprimés par les Canadiens.

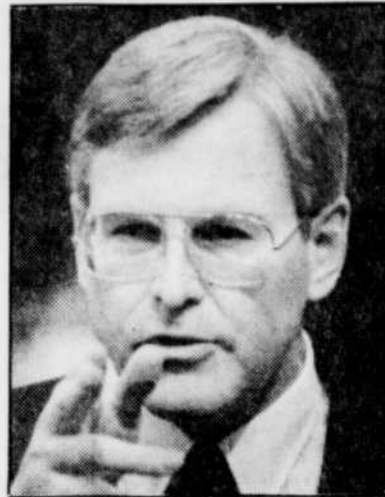
Les Canadiens reconnaissent en général la nécessité de remplacer l'actuelle taxe sur la vente des fabricants, avec tous ses défauts, et reconnaissent que la TPS, une fois en vigueur, contribuera à améliorer la croissance et l'efficacité de l'économie canadienne. Le Canada est le seul pays industriel à appliquer encore une taxe à la fabrication; 48 autres pays ont adopté une taxe de vente analogue à la TPS.

On convient généralement de la nécessité d'un changement, mais on craint que le taux de la TPS soit trop élevé et entraîne une trop forte réaction inflationniste des prix.

Je n'ai jamais cessé d'affirmer que le taux de la taxe pouvait certes être réduit, mais uniquement au prix de choix difficiles et en maintenant l'équilibre délicat réalisé dans la réforme de la taxe de vente. C'est ce que nous avons fait. L'abaissement du taux de la taxe a été rendu possible par de nouvelles compressions des dépenses ainsi que des modifications fiscales.

La réduction du taux de la TPS permettra à l'économie de s'adapter plus facilement à l'entrée en vigueur de la taxe. Je reviendrai dans un moment sur cette réduction de taux ainsi que les autres modifications.

(...) Le remplacement de l'actuelle taxe sur les ventes des fabricants par la TPS représente un élément essentiel du programme entrepris par le gouvernement afin de bâtir une économie plus forte, dans un monde de plus en plus concurrentiel. Nous avons exposé ce programme en novem-



Michael Wilson

bre 1984, et nous l'avons suivi depuis. Nous continuerons dans cette voie.

Dès le début, nous nous sommes fixé comme objectif une croissance soutenue de l'économie, non comme une fin en soi, mais comme le meilleur moyen de répondre aux aspirations des Canadiens d'aujourd'hui et des générations futures, dans toutes les régions du pays. Le Canada

que nous sommes en train de bâtir pour les années 1990 et le siècle prochain sera mieux armé pour répondre aux exigences d'une société moderne, c'est-à-dire une hausse de niveau de vie, une meilleure protection de l'environnement, un système de santé avancé, un régime satisfaisant de sécurité sociale et un enseignement de qualité.

Il nous faut absolument une économie forte et concurrentielle pour pouvoir créer les emplois, fournir les services et offrir les possibilités et la liberté que nous avons et que nous voulons donner à nos enfants.

Nous réalisons les objectifs fondamentaux de notre programme en agissant selon deux axes.

En premier lieu, nous poursuivons l'action entreprise afin d'éliminer le déficit et d'enrayer la croissance de la dette publique.

En second lieu, nous transformons l'économie de manière fondamentale et cohérente afin de donner libre cours à l'initiative privée et de laisser l'administration publique se retirer des domaines qui ne sont pas les siens.

Des initiatives telles l'accord de libre-échange canado-américain, les privatisations de sociétés d'Etat, la déréglementation des secteurs de l'énergie et du transport, la réforme des pensions, la réforme des impôts directs et la nouvelle stratégie de développe-

ment du marché du travail, jettent les bases d'une croissance durable, génératrice d'emplois productifs à l'avenir.

La TPS est essentielle à la réussite des deux axes de notre programme. Elle constituera une source de recettes plus fiable et plus prévisible, comme cela est nécessaire à une bonne planification financière et, en stimulant la croissance, contribuera à résorber le déficit. Elle éliminera la taxe qui pèse sur nos exportations. Elle placera les produits canadiens sur un pied d'égalité avec la concurrence étrangère, tant dans ce pays que sur les marchés internationaux. Elle accroîtra ainsi la compétitivité et l'efficacité de notre économie et aidera à créer des emplois.

Je sais que la mise en oeuvre de notre programme économique a imposé des ajustements — parfois difficiles — à un grand nombre de Canadiens. Il n'est pas toujours facile de traverser une période de transformation profonde de l'économie. Les efforts que nous avons déployés depuis 1984 en vue de réduire le déficit étaient nécessaires pour compenser les dépenses effrénées des années antérieures. Il en est résulté un fardeau supplémentaire.

Tout comme nous avons demandé aux Canadiens d'en faire davantage pour nous aider à résoudre ce problème national, ils sont en droit d'exiger de leur gou-

vernement qu'il gère ses affaires avec le plus de rigueur possible. De fait, c'est au gouvernement qu'il incombe au premier chef de déceler et d'éliminer le gaspillage dans les dépenses, de rendre ses activités plus efficaces et d'en donner le plus possible pour son argent au contribuable. Nous avons pris des mesures cohérentes afin de nous acquitter de cette responsabilité.

Par exemple, vendredi dernier, mon collègue, le président du Conseil du trésor, a annoncé de nouvelles compressions des dépenses et des initiatives visant à rendre l'administration fédérale plus efficace. Ces mesures témoignent fort bien de notre volonté constante de gérer au mieux l'administration publique et d'en restreindre les dépenses.

Certes, nous avons tout à faire des sacrifices, mais je suis persuadé que les résultats en valent amplement la peine. Les mesures prises pour encourager le secteur privé et réduire le déficit ont déjà contribué à produire l'une des plus longues périodes de croissance de l'après-guerre. Au cours des cinq dernières années, les Canadiens ont bénéficié d'une expansion économique qui ne le cède qu'à celle du Japon, parmi les grands pays industrialisés. Cette prospérité peut et doit se poursuivre à mesure que nos initiatives économiques feront sentir leurs effets bénéfiques. (...)

Il faut accepter le risque comme un facteur de progrès

par le CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Le président du Conseil de la science et de la technologie du Québec a rendu public, en novembre, son avis portant sur l'importance du marché public et le développement de la technologie au Québec. En voici des extraits.

Le marché public est important pour les entreprises qui innove. Il peut assurer aux producteurs une base d'opérations suffisante pour rentabiliser leurs nouvelles activités. Pour les entreprises qui veulent exporter, le marché public domestique est souvent considéré par les autres pays comme un premier test du produit...

Or, une innovation est un processus risqué. Rien ne garantit un succès, même lorsque toutes les conditions sont rassemblées. Prévoir le moment où seront achevés les travaux et où les résultats seront utilisables est tout aussi in-

certain. Tant que les essais en grandeur réelle n'ont pas été réalisés avec succès, il est impossible de garantir un procédé...

Les acheteurs publics n'ont généralement pas la réputation de prendre des risques. Les études qui portent sur ces divers marchés montrent au contraire une attitude tellement conservatrice que les innovations constituent l'exception plutôt que la règle...

Les marchés publics québécois hésitent à acheter des produits qui ne sont pas déjà éprouvés. Une telle attitude tient à bien des raisons. La tradition des marchés publics gouvernementaux, de niveau national, provincial ou municipal, incite à une grande prudence. Pour les responsables ultimes de ces achats, qui sont des personnes élues et donc responsables devant leurs commettants, une mauvaise transaction est un risque électoral et médiatique indéniable. La règle du plus bas soumissionnaire, les restrictions budgétaires actuelles font également pression et incitent à

l'économie avant toute chose.

Enfin, il n'existe pas de tradition bien établie de recherche-développement dans l'ensemble du secteur public, notamment au gouvernement du Québec, dont la *professionalisation* remonte à il y a à peine 20 ans...

Parmi d'autres exemples, la stratégie suivie dans le programme québécois d'assainissement des eaux est élogieuse. Les intervenants ont favorisé le choix de systèmes connus, simples et relativement anciens, de sorte que les technologies utilisées au Québec ont un retard d'environ dix ans par rapport à ce qui se fait aux États-Unis et en Europe. Non seulement un tel programme n'a pas permis aux entreprises québécoises d'innover grâce au marché gigantesque qu'il représente, mais il s'est contenté d'aller chercher ailleurs des technologies dépassées.

Les conséquences de cette attitude sont multiples. L'acheteur public se prive des plus récentes technologies. Il n'aide en rien les entreprises québécoises qui inno-

vent, car il attend que leurs produits fassent leur preuve sur d'autres marchés, souvent extérieurs, avant de les acheter...

Pour favoriser l'innovation, ce conservatisme doit être surmonté. Soutenir l'innovation n'est pas sans risque, c'est au contraire, par définition, un soutien au risque nécessaire au développement économique. Tant que le moindre échec dans le soutien à l'innovation pourra être sanctionné par la perte de prestige, par le ralentissement ou l'arrêt du développement des carrières ou par le blâme public, il sera difficile de prendre les risques inhérents à l'acquisition de nouveaux produits.

Une sensibilisation de tous les intéressés devra donc être entreprise en premier lieu...

Il s'agit de changer les attitudes, d'accepter le risque non comme un échec possible mais comme un facteur de progrès... Le gouvernement du Québec doit, en tant que responsable de la politique d'achat, contribuer à cette sensibilisation. D'abord par

l'exemple, en adoptant explicitement une stratégie technologique et en la faisant connaître. Tous les ministères et plusieurs organismes seraient ainsi directement touchés, dans la mesure où ils doivent appliquer la politique d'achat. De plus, beaucoup d'autres organismes s'en inspireraient, comme c'est le cas actuellement des organismes qui ne sont pas strictement tenus d'appliquer la politique d'achat mais le font néanmoins.

La Commission permanente des achats devrait également organiser une campagne de sensibilisation auprès de tous les intéressés. Pour ce faire, elle devrait disposer de moyens d'incitation. Ces moyens n'ont pas à être considérables. Ils ne doivent pas non plus faire double emploi avec ceux des organismes responsables du soutien au développement technologique mais au contraire les compléter. Il peut s'agir de fonds qui seraient mis à contribution dans des projets d'achats de produits innovateurs ne trouvant pas tout le financement requis. Il

peut également s'agir de prix annuels...

Autre moyen possible, la commission devrait faire état périodiquement des commandes publiques qui favorisent le développement technologique des entreprises québécoises, en publiant la liste de ces commandes et en commentant leur évolution au cours des années. Cette publicité serait par le fait même un moyen d'incitation. Une telle liste mise à jour pourrait faire partie du rapport annuel du ministère des Approvisionnements et Services ou être intégrée aux rapports qui sont publiés chaque année à l'occasion de la conférence gouvernementale sur la situation économique du Québec.

Les acheteurs eux-mêmes ont un rôle à jouer dans cette sensibilisation. Les regroupements d'achat actuels, même s'ils concernent les produits courants, ou des associations éventuelles d'acheteurs pourraient diffuser auprès de leurs membres des informations sur l'innovation et le rôle des marchés publics...

100\$

DE RABAIS SUR COMPLETS
de marques réputées.

20% sur la mercerie de saison

SPÉCIAL! LOT D'HABITS 1/2 PRIX
de marques réputées réduits à

RETOUCHES SANS FRAIS

BOUTIQUE MASCULINE

3195, chemin Ste-Foy, Ste-Foy — 656-9508
Centre d'achats dé la Colline

Collectionnez

LES CHANDELLES DE LA VIE

Le comédien bien connu, **Éric Hoziel** et la petite **Mélissa Mountain-Maltai** qui est actuellement sous traitement à l'hôpital **Sainte-Justine**, ont le plaisir de remettre à un client d'Ultramar, **M. Daniel Bélair**, une «Chandelle de la vie». Les profits de cette vente vont aider **Leucan** à réaliser l'unité **Charles-Bruneau**.

ASSOCIATION POUR LES ENFANTS ATTEINTS DE LEUCÉMIE ET AUTRES FORMES DE CANCER

Au bas prix de **99¢** chacune plus taxe

* À l'achat minimum de 25 litres de carburant. Une chandelle par achat, par client. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre ou promotion.

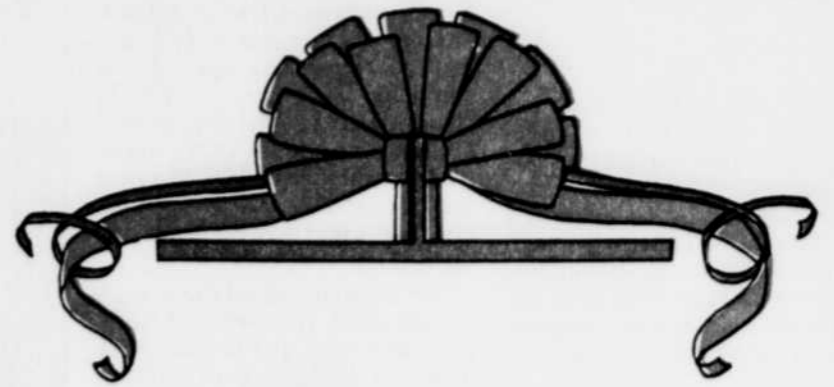
OFFRE VALABLE DANS TOUTES LES STATIONS SERVICE ULTRAMAR PARTICIPANTES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1989 OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS.

SERVICE IMMÉDIAT, COURTOIS ET GAGÉ DE SATISFACTION

Pour plus de renseignements, communiquez avec notre Centre de satisfaction de la clientèle au **1-800-363-6949** (sans frais d'international)

POUR UN NOËL EXCEPTIONNEL

UN CADEAU INOUBLIABLE



Une fourrure Laliberté transforme l'hiver en une saison scintillante et vivifiante. La beauté, la chaleur et le confort d'une fourrure ou d'une pelisse sont un présent sans égal. Faites confiance à Laliberté, qui bénéficie d'une longue expérience dans l'art de réchauffer l'hiver... et les coeurs!

À L'ACHAT D'UNE FOURRURE OU D'UNE PELISSE, OBTENEZ *Privilèges* 10%* de rabais sur TOUS vos achats, MÊME sur les prix réduits.
RÉPARATIONS NORMALES GRATUITES avec tout achat de vêtements.
* Non valide sur la fourrure et les services connexes, sur les pelisses, au restaurant et au rayon des cosmétiques.

VENTE DE BLANC



Laissez-nous vous aider à choisir, profitez de notre service de décoration à domicile.

50% SUR UNE SÉLECTION DE DRAPS À MOTIFS

50% SUR UNE SÉLECTION DE COUVRE-LITS & DOUILLETES

COUVERTURE "IBEX" de flanelle
 JUMENT: rég. 17,50 \$ Spéc. **12²⁵\$**
 DOUBLE: rég. 21,50 \$ Spéc. **15\$**
 GRAND: rég. 27,50 \$ Spéc. **19²⁵\$**

COUVERTURES IMPRIMÉES "TROUSSEAU" de polyester
 rég. 20\$ Spéc. **15\$**

OREILLERS "NOCTURNE" de fibres polyester lavables, non-allergènes
 STANDARD: rég. 14 \$ Spéc. **9⁹⁹\$**
 GRAND: rég. 16 \$ Spéc. **11⁹⁹\$**

ESSUIE-MAINS de ratine 100% coton **1⁴⁰\$**

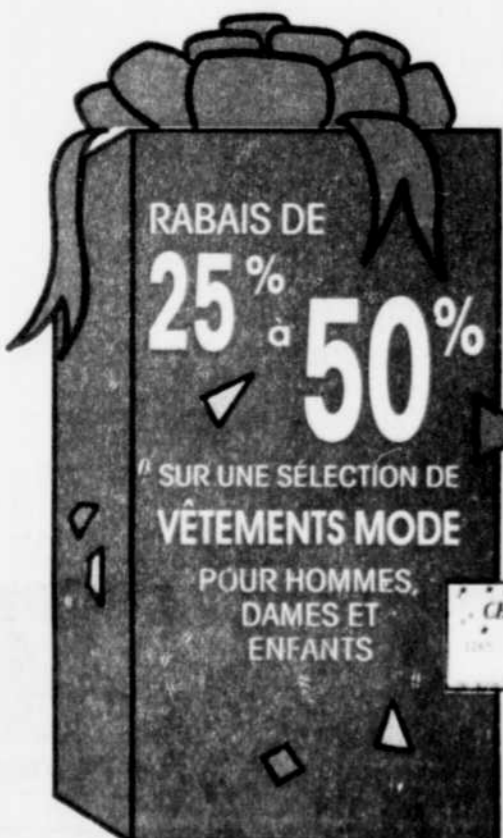
15% sur une sélection de **SERVIETTES** ENSEMBLE 3 PIÈCES

sélection de **SERVIETTES** ENSEMBLE 3 PIÈCES L'ENS.: 17 \$ Spéc. **13⁵⁰\$**

LINGE DE TABLE rég. 75¢ Spéc. **55¢**

50% SUR UNE SÉLECTION DE **COUVRE-MATELAS**

50% SUR UNE SÉLECTION DE **LINGES À VAISSELLE** gaufrés Spéc. **75¢**



RABAIS DE 25% à 50% SUR UNE SÉLECTION DE **VÊTEMENTS MODE** POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

Nous sommes maintenant ouvert tous les soirs jusqu'à 21 h, du lundi au samedi.



OFFREZ DES CERTIFICATS-CADEAUX LALIBERTÉ

laliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUÉBEC, 525-4841